



Révision du SCoT Sud Yvelines Dossier d'Arrêt

Rapport de Présentation 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT Paysages

Table des matières

| | | | |
|---|----|---|----|
| Les grandes entités paysagères | 5 | Les enjeux paysagers..... | 37 |
| Le grand Massif forestier de Rambouillet au Nord | 6 | Les infrastructures | 37 |
| Le plateau agricole de la Petite Beauce..... | 7 | Les paysages urbains | 38 |
| Les paysages mixtes de hautes vallées et de clairières..... | 8 | L'urbanisation récente..... | 39 |
| | | Les extensions de l'urbanisation | 40 |
| Les sous entités paysagères..... | 11 | L'évolution de paysage..... | 43 |
| Le plateau d'Ablis, porte Sud des Yvelines | 11 | Un patrimoine riche, témoin de l'histoire du territoire | 47 |
| Le massif de Saint-Léger..... | 16 | Les sites inscrits et classés..... | 47 |
| Le massif de Rambouillet | 18 | Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) | 49 |
| La forêt d'Yveline..... | 26 | Ville d'art et d'histoire..... | 50 |
| Les vallées de Chevreuse | 28 | Les monuments historiques | 51 |
| Les plateaux du Hurepoix..... | 34 | | |
| La typologie des espaces ruraux | 36 | | |

PRÉAMBULE

La description de l'état initial de l'environnement est une étape fondamentale qui conditionnera la qualité du document d'urbanisme et du processus d'évaluation des incidences.

Avec le diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, il constitue le socle pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique. C'est aussi le référentiel au regard duquel l'évaluation des incidences sera conduite. Il convient de souligner que l'évaluation doit se fonder sur un recueil de données environnementales en qualité et en quantité suffisantes par rapport aux enjeux.

L'état initial de l'environnement a un double objectif. En donnant une vision objective des enjeux environnementaux du territoire, il contribue, avec le diagnostic socio-économique, à la construction du projet de ce territoire.

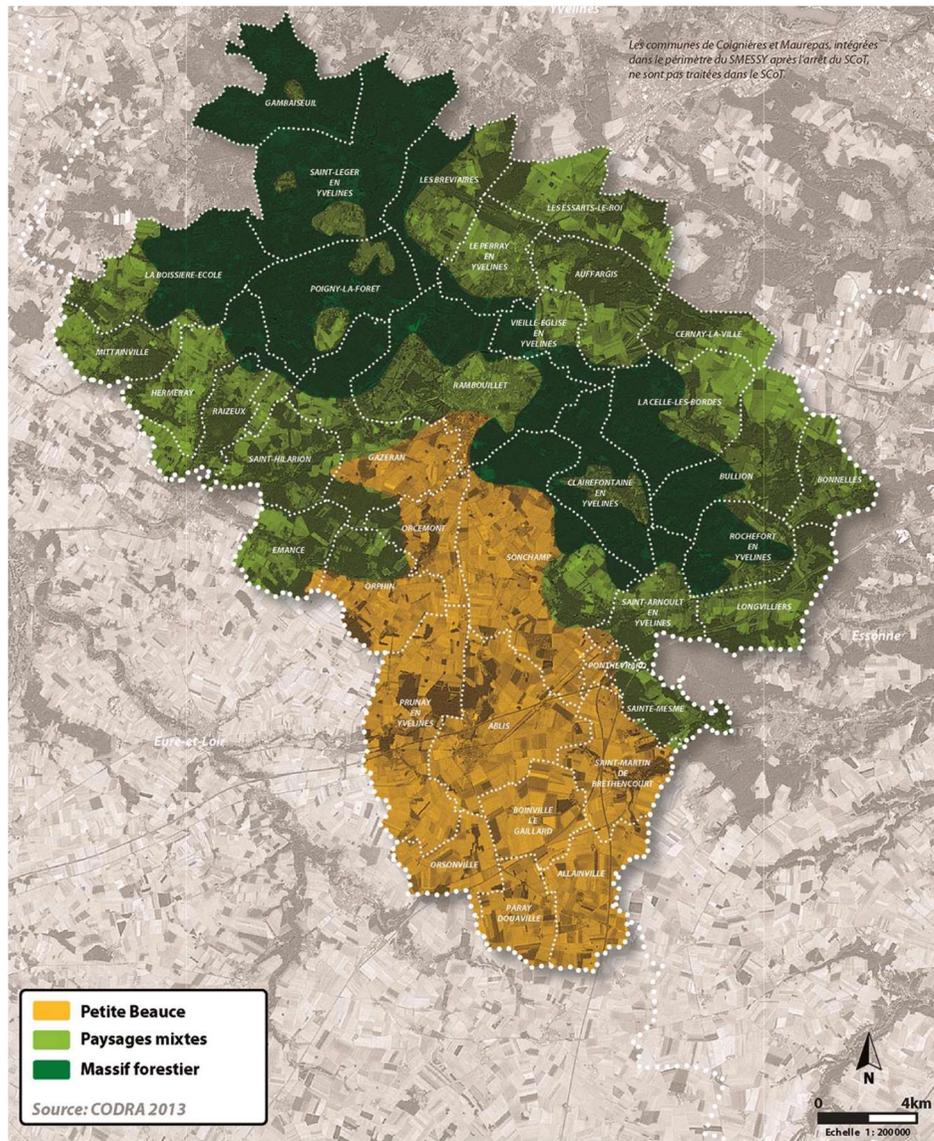
Les principaux objectifs menés dans la présente démarche sont les suivants :

- *Dégager une vision stratégique et transversale de la situation environnementale du territoire ;*
- *Construire le scénario environnemental de référence ;*
- *Formuler des enjeux hiérarchisés et territorialisés ;*
- *Assurer articulation et cohérence entre diagnostic et état initial de l'environnement.*

L'état initial de l'environnement doit déboucher sur la formulation d'enjeux. L'identification des enjeux est une étape clef de la démarche d'évaluation. Leur appropriation par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet du territoire et le document d'urbanisme. De plus, c'est au regard de ces enjeux que doivent être évaluées les incidences du document d'urbanisme : cette évaluation devant être proportionnée à leur importance, cela nécessite qu'ils soient hiérarchisés.

PAYSAGE

Grandes unités paysagères (source : SCoT du Sud Yvelines, 2014)



Les grandes entités paysagères

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires se différencie en trois grandes unités paysagères. Chaque grande unité est caractérisée par une qualité paysagère particulière accompagnée de dynamiques et richesses écologiques. Ces unités de paysage figurent sur la carte représentée ci-après et sont différenciées comme suit :

- Le grand Massif forestier de Rambouillet au Nord
- Le paysage agricole de la Petite Beauce au Sud
- Les espaces mixtes de haute vallée en bordure de la Forêt de Rambouillet

Massif forestier de Rambouillet (source : SCoT du Sud Yvelines, 2014)



Le massif, ici au niveau de la commune de Boissière-Ecole, fait apparaître des qualités esthétiques particulières.



Un manteau forestier dense à Gambaieul



Vue surplombante du massif depuis Saint-Léger-en-Yvelines



Le massif forestier au niveau de Poigny-la-Forêt



Le grand Massif forestier de Rambouillet au Nord

Le massif boisé de Rambouillet traverse le territoire du SCoT dans sa moitié Nord, selon une orientation Nord-Ouest / Sud-Est. En tant que zone forestière dense et ancienne, renfermant de nombreuses spécificités écologiques et patrimoniales, ce secteur est fermement protégé par les différents inventaires et autres protections nationales et européennes. Il en ressort un secteur distinct dont les qualités forestières varient quelque peu localement.

Cette première grande unité paysagère du SCoT de Rambouillet Territoires trouve sa continuité dans des caractéristiques fauniques et floristiques de la forêt mais aussi dans une relative homogénéité du relief. En effet, ce même secteur correspond à la partie des altitudes hautes du plateau argileux, dont le sol révèle une forte acidité.

Le plateau agricole de la Petite Beauce (source : SCoT du Sud Yvelines, 2014)



Paysage rural de la petite Beauce dont les perspectives sont retenues par les masses boisées qui sont le plus souvent des reliquats de haies bocagères (Commune de Hermeray)



Paysage rural au niveau d'Orphin : les haies sont quasi-inexistantes, engageant un horizon très lointain



Les surfaces agricoles d'Allainville, à l'extrémité Sud du SCoT dont les étendues trouvent un point d'appel très lointain

Le plateau agricole de la Petite Beauce

Vaste secteur rural de la Région Centre, les paysages agricoles de la Beauce s'étendent jusque dans le département des Yvelines. La limite Nord de cette unité paysagère peut s'identifier au niveau des communes de Sonchamp, Gazeran et Orphin. L'uniformité du paysage agraire est seulement rompue par le réseau hydrographique, essentiellement composé par des vallées secondaires (Guéville, Drouette, Rémarde) et par le Val de l'Orge.

Le plateau agricole du Sud des Yvelines s'abaisse vers le Sud en direction des grandes plaines de Beauce.

Différents points d'appel dans le paysage peuvent être relevés :

- les perspectives sont lointaines, arrêtées par des espaces boisés ou les vieux bourgs urbanisés
- les différents remembrements qui ont eu lieu sur le plateau ont fait disparaître la quasi-totalité des haies bocagères auparavant présentes
- les paysages de Petite Beauce varient au gré des couleurs et des textures des espaces cultivés.

Dans ces paysages, la perspective constante et lointaine couplée à des alignements de voies renvoie le plus souvent à des horizons immatériels. Ces étendues étonnamment planes sont ponctuées de villages tous les 4 ou 5 kilomètres. Le relief très plat confère à ce paysage de Petite Beauce une ampleur remarquable, d'autant plus forte en direction du sud vers le cœur de la Beauce. C'est au niveau d'Ablis qu'apparaissent quelques lisières boisées, encore assez disparates, qui annoncent plus loin la forêt de Rambouillet. Ces lisières coïncident avec les premières vallées de l'Orge (vallée du Perray), ces dernières étant quasiment inexistantes sur l'ensemble de la Beauce depuis la vallée de la Loire.

En se dirigeant plus au nord, ces vastes étendues se referment peu à peu avec les boisements qui marquent une ligne d'arrêt dans le paysage de Beauce.

D'après l'Atlas des paysages des Yvelines, le paysage du plateau d'Ablis serait resté immuable depuis plusieurs siècles. Il aurait existé déjà dans ce secteur, à l'époque gallo-romaine un important carrefour de routes dirigées grossièrement comme les axes viaires actuels. De plus, la localisation d'Ablis trouve son origine dans l'emplacement en bordure du vaste plateau céréalier qui existe depuis longtemps.

Les paysages mixtes de hautes vallées et de clairières

Cette unité paysagère s'apparente à un espace de transition, composé de zones boisées clairsemées soit par des espaces agricoles soit par le mitage de bourgs anciens sur lesquels se greffe une urbanisation nouvelle.

Outre la discontinuité du couvert végétal, le relief de cette unité paysagère se distingue par l'encaissement de hautes vallées. En effet, la plupart des cours d'eau de Sud-Yvelines trouvent leur source dans cet espace de plateau limoneux.

La présente unité paysagère compte ainsi plusieurs hautes vallées :

- au Nord-Est du SCoT, la haute Vallée de l'Yvette et ses plateaux ;
- à l'Est, les hautes vallées de la Rabette, de la Rémarde et de l'Orge (les deux premiers cours d'eau étant de affluents du troisième) ;
- à l'Ouest du territoire de Sud-Yvelines, les hautes vallées des affluents de l'Eure (la Maltone, la Guesle et la Guéville) marquent les spécificités paysagères du site.

Comme le montre la carte des paysages, ces trois sous-ensembles de la grande unité paysagère mixte peuvent ainsi être mis en cohérence par leurs similitudes géomorphologiques, paysagères et hydrographiques.

Un usage mixte du sol

En bordant le massif forestier de Rambouillet, l'espace de franges apparaît double, pris entre les espaces voués à l'agriculture et la permanence de la zone forestière.

source : SCoT du Sud Yvelines, 2014



Les Essarts-le-Roi, entre secteurs ruraux et zone forestière



La forêt en arrière-plan des espaces agricoles (La Boissière-Ecole)



Paysage intermédiaire de frange rurale, à La Boissière-Ecole, commune qui borde le massif de Rambouillet. Les bourgs anciens auparavant entourés par la forêt apparaissent désormais depuis un point de vue lointain. Quelques résidus du massif sont maintenus et la hauteur du clocher entraîne une rupture de l'horizontalité du paysage



Saint-Hilarion, le massif apparaît en arrière-plan du paysage



Un secteur de hautes vallées

Les vallées de la Rémarde et de l'Orge (à l'Est), et de la Maltone, Guesle, et Guéville (à l'Ouest du SCoT) offrent des perspectives différentes des paysages de plateau agricole ou de massif boisé. En effet, cet espace de vallée offre une variation de relief et donc des perspectives nouvelles. Au sein du plateau agricole relativement monotone d'un point de vue paysager, ces vallées légèrement boisées accueillent diverses essences végétales et permettent de renouveler une richesse écologique.



Le relief vallonné de Gazeran



Au niveau d'Orphin, le val de la Drouette



Aux alentours de Saint-Arnoult-en-Yvelines, un relief plus pentu se différencie des surfaces planes des communes voisines. En effet, Saint-Arnoult est localisé dans le val de la Rémarde, affluent de l'Orge



Le ru en amont de la Rémarde, au niveau de Sonchamp



Le Ru de Ponts-Quentin (Les Bréviaires)

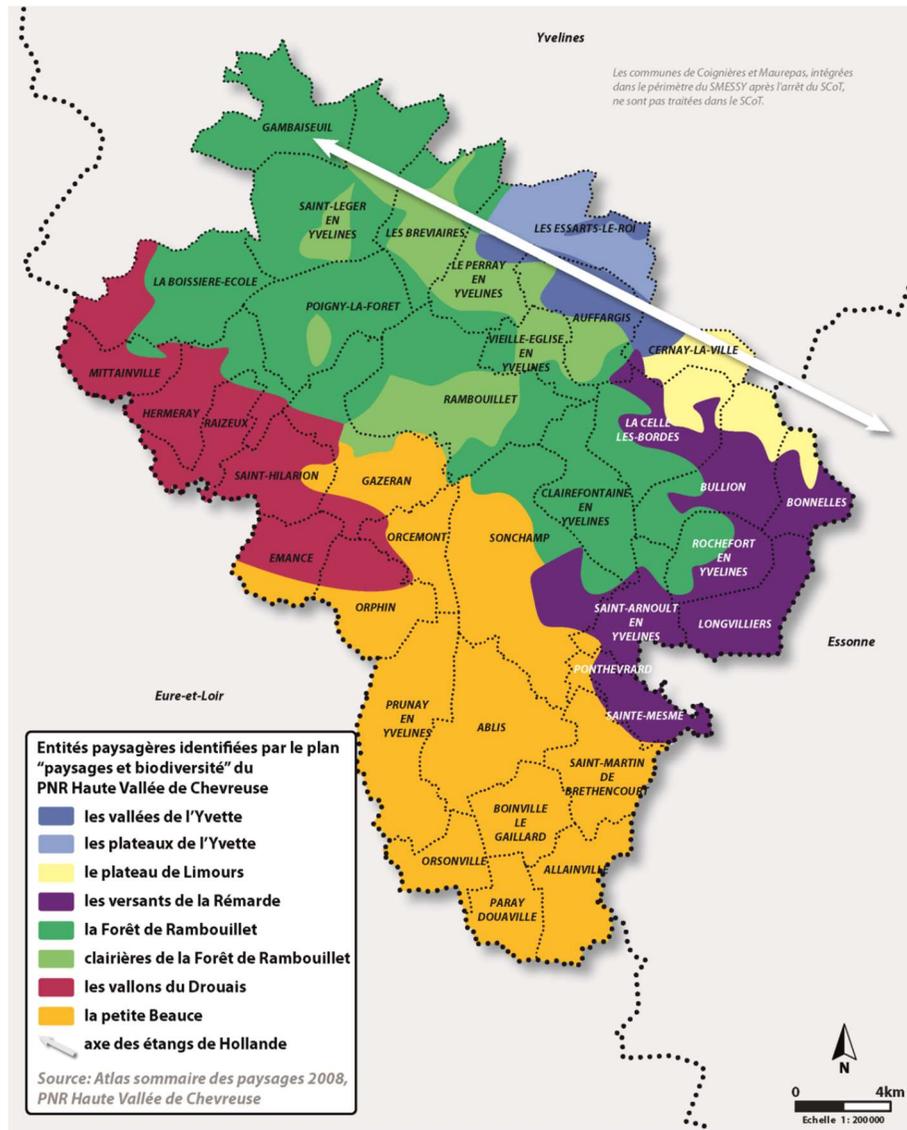
Les entités paysagères de l'atlas des paysages du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

En 2008, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse a travaillé à la constitution d'un atlas sommaire des paysages, en collaboration avec l'école du paysage de Blois. Cette mission faisait partie du plan « Paysage et Biodiversité » du PNR.

Si les trois grandes unités paysagères précédemment analysées sont aisément identifiables, l'atlas apporte des précisions développées précédemment, en utilisant une méthodologie différente. Le repérage distingue des sous-ensembles, notamment pour les paysages mixtes (voir carte ci-après) :

- Les vallées de l'Yvette et ses plateaux : cet ensemble qui concerne les Essarts-le-roi, Auffargis et Cernay-la-Ville est également un point de contact avec le massif forestier et ses clairières, le plateau de Limours et les versants de la Rémarde. On retrouve trois types d'espaces paysagers :
 - les espaces dégagés, assez plats et tenus par l'agriculture sur les plateaux ;
 - les espaces fermés, forestier ou urbains dans les vallées, avec des limites très nettes ;
 - les espaces de transitions au caractère plus mélangé mais aussi plus diversifié entre les plateaux et les vallées. Ce sont les espaces entre les espaces fermés des forêts ou des bourgs et les espaces dégagés évolués à l'agriculture intensive.
- Le plateau de Limours, qui concerne les communes de Cernay-la-Ville, Bonnelles, Bullion et la Celle-les-Bordes, est le vaste plateau agricole s'étendant entre la forêt de Rambouillet, les vallées de la Rémarde et de l'Yvette. Le plateau est délimité par le boisement. La plupart des bourgs se retrouve à la périphérie du plateau, en dialogue avec les vallées.

Les six unités paysagères du territoire de Rambouillet Territoires (source : SCoT du Sud Yvelines, 2014)

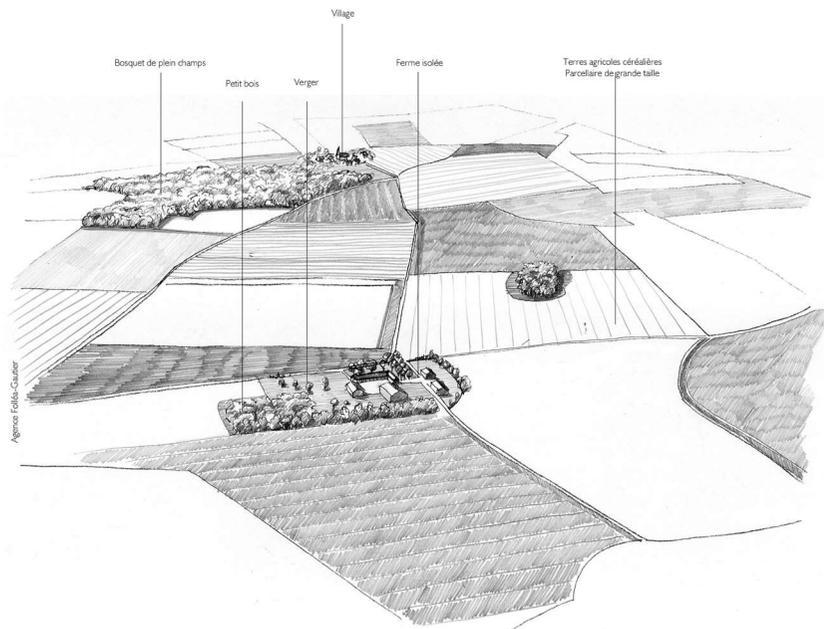


- Les versants de la Rémarde constituent un ensemble marqué par la présence de l'eau qui sert de fil conducteur à un enchaînement de tronçons de vallées (aux ambiances différentes). La vallée de la Rémarde et de ses affluents appartient au système des vallées de l'Orge qui se connectent plus loin à la Seine. La vallée de la Rémarde et de ses affluents s'insère à l'articulation de la forêt de Rambouillet et de la Petite Beauce à travers une succession de clairières. Le versant nord vient chercher le plateau de Limours à travers un maillage de petits bois et de champs. Délimité au sud, un rideau boisé les sépare de la vallée de l'Orge, par l'entremise d'un petit plateau agricole dans la direction de Dourdan. Le boisement est accroché aux pentes les plus abruptes et en fond de vallée en ripisylve et découpé sur les sommets du relief. Les usages du paysage les plus fréquents sont la culture céréalière et les prés à chevaux.
- Les vallons du Drouais sont limités au nord par la forêt de Rambouillet. Cette entité s'imprègne de l'ambiance forestière d'autant plus que les limites sont rendues poreuses par les nombreux bois et remises qui parsèment le territoire. A l'ouest, le passage vers les paysages de la plaine de Houdan se fait de façon progressive par un ensemble de boisements clairsemés. Un plateau étroit d'axe est-ouest se détache par son altitude et forme aussi un moment de bascule entre deux paysages. Les vallons du Drouais viennent entailler à l'ouest la petite Beauce. Ainsi, le long de l'axe armoricain s'enchaîne une série de plateaux agricoles qui cernés par des boisements forment des clairières au contact de forêt. Passée la vallée de la Guéville, s'ouvre les étendues agraires ouvertes sur le ciel. Dans ce territoire d'agriculture péri forestière tournée vers l'élevage, la qualité des sols est plutôt médiocre. La proximité de la forêt (dégât de gibier et les vallées sableuses, donnent des terres à faible rendement, où se développent les friches agricoles et les prés abandonnés, propices à la progression de la forêt. Sur Emancé, le sol possède les qualités des terres de la petite Beauce, favorisant le maintien de l'agriculture.

Les étendues céréalières piquées de bois sombres sur le plateau d'Ablis, entre Cerqueuse et Haute-Maison (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Schéma d'organisation du bâti au sein des espaces agricoles (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Les sous entités paysagères

Le plateau d'Ablis, porte Sud des Yvelines

Entités géographiques concernées :

- Plateau d'Ablis
- Vallon du Perray
- Haute vallée de l'Orge

Communes concernées : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Martin-de-Bréthencourt.

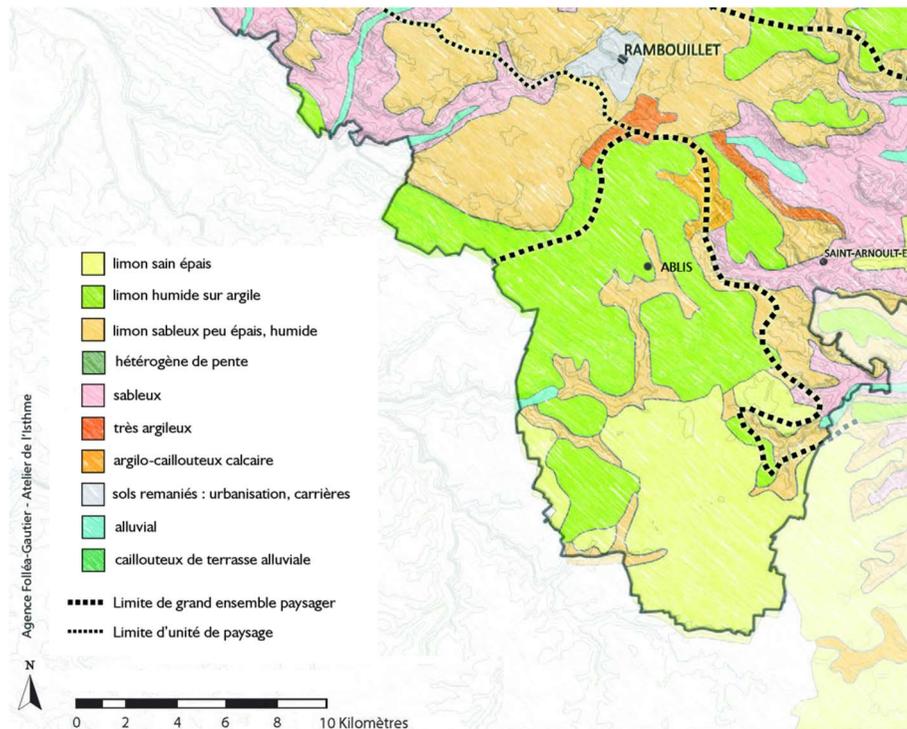
Résumé

Le plateau d'Ablis, marque l'ouverture vers la Beauce qui s'étend bien au-delà de la limite départementale, jusqu'à Orléans et Chartres. Il se présente comme une vaste mer de céréales, parfaitement tirée à l'horizontale, composant un paysage épuré, à la fois, puissant et fragile. L'immédiate proximité de la forêt de Rambouillet et la nature des sols confèrent au paysage du plateau certaines caractéristiques qui le distinguent de la « pure » Beauce plus au sud : la présence des horizons boisés, qui bornent les étendues ; la ponctuation de remises forestières de petites dimensions ; la présence aux franges de quelques pâtures ou vergers relictuels. Même les villages, par l'emploi de la pierre meulière, trahissent la proximité du plateau d'Yveline. Compacts vus de l'extérieur, ils composent comme des oasis de fraîcheur à l'intérieur, par les dispositions d'aménagement prises : mares aménagées, herbes et arbres. Ablis, au cœur du plateau, forme une petite capitale de la Haute Beauce, d'où rayonnent les voies routières. Plus globalement le plateau reste aujourd'hui un lieu de passage et de carrefour, avec les autoroutes A10 et A 11 et la ligne TGV atlantique.

Les étendues Beauceronnes, océan de blé tiré sur une horizontale parfaite, avec quelques rares radeaux isolés, comme ici une ferme. Vue prise au sud d'Ablis vers Bretonville (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Extrait de la carte géologique du secteur, montrant la différence de substrat entre la partie nord du plateau d'Ablis (plateau de Sonchamp) et la partie sud, franchement Beauceronne (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Situation

Le grand triangle que forment les Yvelines s'achève en pointe au sud par le plateau d'Ablis. Au sud de Rambouillet et de sa forêt, il marque l'ouverture radicale vers la Beauce et ses grandes cultures tirées à l'horizontale. Dans le département, il s'allonge sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud pour une douzaine d'est en ouest, entre Drouette et Rémarde. Il déborde dans les départements voisins jusqu'à la vallée de l'Aunay en Eure-et-Loir, et jusqu'aux premiers boisements des vallées de la Renarde, de la Louette et de la Chalouette en Essonne. Au cœur de cette Haute Beauce, Ablis concentre les voies historiques qui y convergent en formant une étoile, notamment la RN 10 et la RN 191. Le plateau tout entier est confirmé comme carrefour de passage entre l'Île-de-France et le sud et ouest de la France par le passage des grandes infrastructures contemporaines que sont l'A10, l'A11 et la ligne TGV Atlantique.

Unités de paysage locales :

- Le plateau de Sonchamp, antichambre de la Beauce (nord d'Ablis)
- La Beauce Yvelinoise ou Haute Beauce (sud d'Ablis)
- Le vallon du ru du Perray

Caractéristiques paysagères, repérage d'enjeux

Si les plateaux du Hurepoix, au nord de la forêt de Rambouillet, annoncent déjà les grandes étendues cultivées, l'ouverture au sud de Rambouillet prend une autre ampleur : la Beauce cultivée qui s'y déploie va franchir les limites départementales, jusqu'à Orléans au sud et jusqu'au Perche à l'ouest, bien au-delà de Chartres.

Une série de remises, vers Orphin (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Le ru du Perray vers Prunay-en-Yvelines, une ligne verte de fraîcheur dans l'étendue du plateau d'Ablis (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



On les retrouve au sud d'Ablis, où ils perdent l'appellation de « remises » au profit de celles de « bois ».

- Maintenir la diversité paysagère en lisière du massif forestier de Rambouillet.
- Préserver les remises forestières, bosquets et boisements favorables à la qualité paysagère spécifique du plateau d'Ablis et à la richesse cynégétique et biologique.

Un seul cours d'eau traverse les étendues du plateau. Il prend sa source au nord d'Ablis puis, arrivé à proximité de la ville, il infléchit son cours vers l'ouest pour arroser au passage Prunay-en-Yvelines. Ce pli modeste, d'une vingtaine de mètres de profondeur, suffit localement à animer le paysage par le vallonnement qu'il offre, mais aussi par les boisements qu'il cristallise à ses abords. Il prend ainsi l'image d'une "oasis" linéaire, serpent vert dans le désert fertile des blés. Le vallon du ru du Perray peut être identifié comme un des principaux corridors écologiques du secteur. Celui-ci est d'autant plus important qu'il est connecté à de nombreuses masses boisées relativement isolées par ailleurs.

- Privilégier l'approche interdépartementale des sentiers de randonnée dans le réseau plus large de Rambouillet et la vallée de l'Eure.
- Conforter le vallon du ru du Perray dans sa fonctionnalité de corridor écologique.
- Maintenir les continuités écologiques qui ponctuent et diversifient le paysage.

La pierre meulière, encore très présente dans l'architecture, trahit la proximité du plateau de Rambouillet. Ici à Prunay-en-Yvelines (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Une mare aménagée pour le public à Cerqueuse (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



La rue Pierre Trouvé, à Ablis, cœur historique de la ville (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Les villages du plateau d'Ablis, comme tous ceux de la Beauce, apparaissent plutôt ramassés et compacts. Ils se sont souvent développés à partir d'un noyau linéaire autour de la route, qui cristallise le bâti le plus ancien. Ils intègrent des fermes traditionnelles souvent de belle qualité architecturale, notamment lorsqu'elles prennent un caractère presque abstrait de loin, avec peu d'ouvertures sur l'extérieur, toutes entières tournées sur leur cour. Tous les villages sont aujourd'hui accompagnés à leur périphérie de bâtiments agricoles récents adaptés aux besoins contemporains des exploitations.

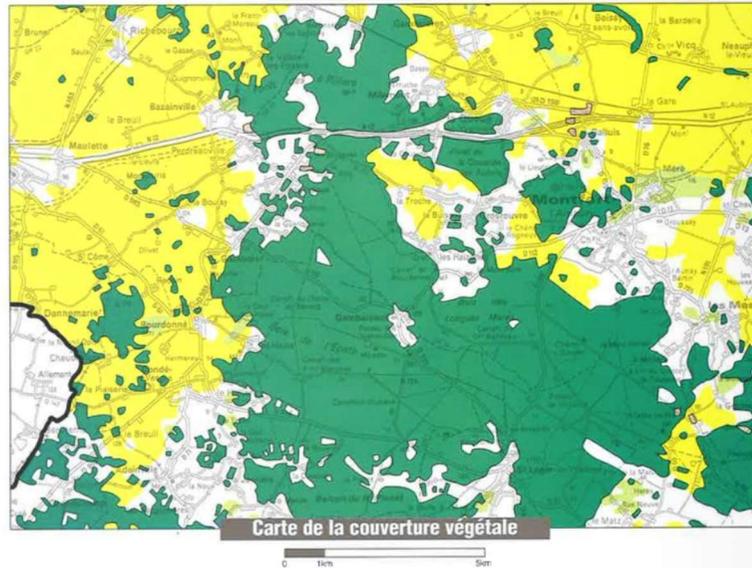
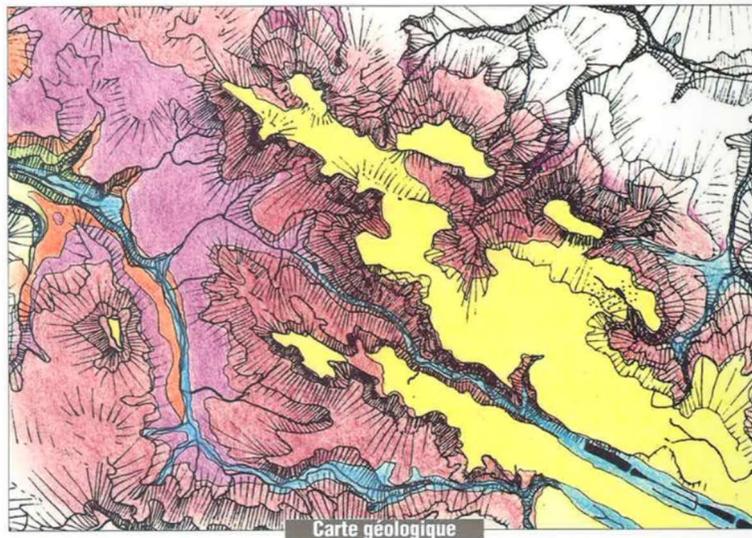
La proximité du plateau de Rambouillet se lit dans l'architecture soignée des villages, marquée par la présence de la meulière, qu'elle soit en pierre apparente, en écailles ou enduite à pierres vues.

Vers le sud, le calcaire blanc du sous-sol beauceron apparaît dans les murs, parfois encore accompagné de meulière en mélange ou en cloutage de joints colorés.

Globalement, les villages ont su offrir à leurs habitants un cadre de vie agréable, en réaménageant leurs espaces publics et en adoucissant les ambiances par la présence d'herbe et d'arbres, dont la verdure suffit à faire de chacun une sorte d'oasis protectrice, en contraste fort avec les grandes étendues cultivées et ouvertes à l'extérieur. Toutefois, les extensions sous formes de lotissements tendent aujourd'hui à se confronter brutalement aux grandes étendues cultivées, sans transition. Il en résulte des fronts bâtis parfois peu harmonieux.

- Poursuivre la valorisation des villages par des aménagements simples.

Le massif de Saint-Leger (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



Le massif de Saint-Léger

Entités géographiques concernées :

- Forêt des Quatre Piliers
- Plateau de Grosrouvre
- Bois de l'Epar
- Etangs de Hollande
- Haute vallée de la Vesgre
- Vallée des Ponts Quentin
- Bois des Longues Mares

Communes concernées : Les Bréviaires, Gambaiseuil, Saint-Léger-en-Yvelines.

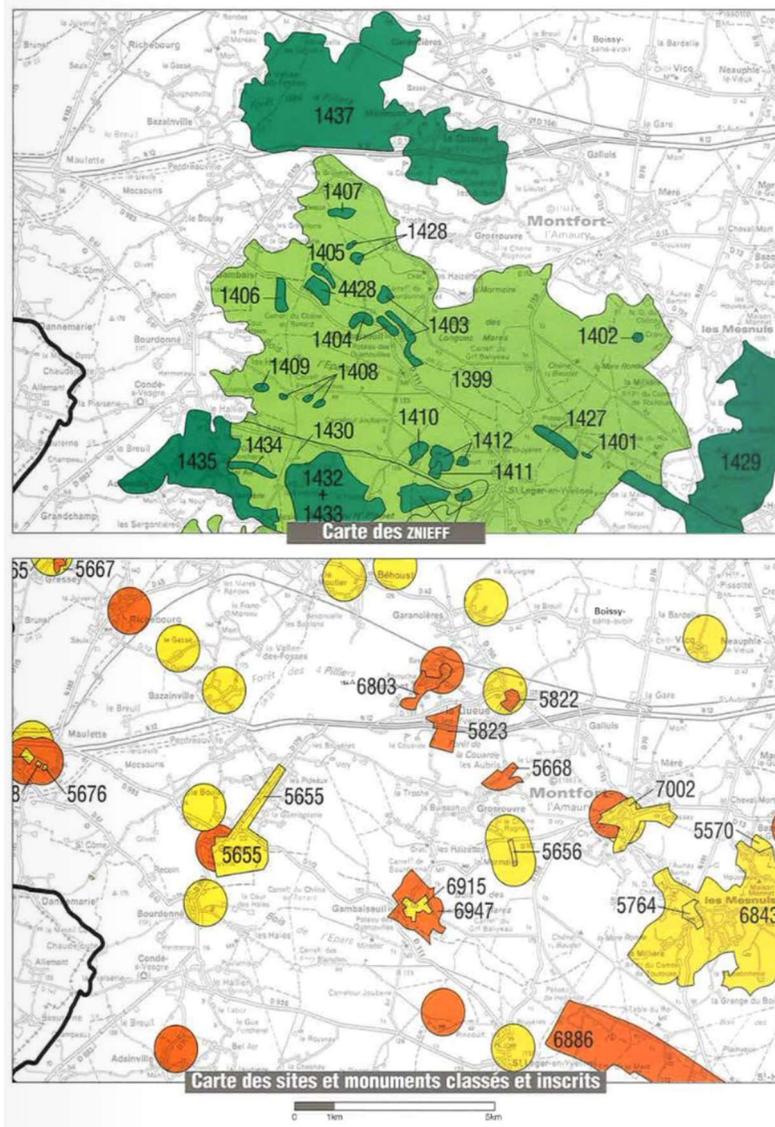
Ce massif est tourné vers la Normandie et le nord du territoire. Sa position géographique se traduit sur le terrain par des appartenances et des ouvertures qui permettent de le distinguer des deux autres massifs, ceux de Rambouillet au sud, et d'Yveline à l'est.

Le relief se compose de plateaux allongés selon la direction E/SE-O/NO. Situés à plus de 175 m d'altitude, ils s'avancent vers l'ouest jusqu'à enserrer la plaine de Houdan. Au nord, une partie de leurs rebords est cultivée, ramenant les lisières forestières quelques kilomètres au sud de la limite des plateaux.

Suivant la même direction armoricaine, plusieurs cours d'eau se succèdent, formant une ligne ininterrompue de plus de 35 km de longueur.

Le schéma d'organisation des domaines constitutifs du paysage est ramené ici à une expression très simple. Les domaines forestier et aquatique, intimement mêlés, occupent la quasi-totalité du territoire. Sur ses franges se greffent les domaines construits et agricoles, en transition avec les plateaux et les plaines alentour.

Le massif de Saint-Léger (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



Le domaine forestier couvre plus de 5 000 ha et n'enclôt que deux clairières, Gambaiseuil et Saint-Léger, qui, à elles deux, couvrent à peine 300 ha.

Les ambiances sèches se rencontrent la plupart du temps sur des coteaux sableux colonisés par les landes à bruyère. Ces formations désespèrent le forestier parce qu'elles bloquent souvent l'évolution vers la chênaie. Mais d'un point de vue plastique, elles offrent des spectacles de grande valeur, notamment lorsque la bruyère est en fleur.

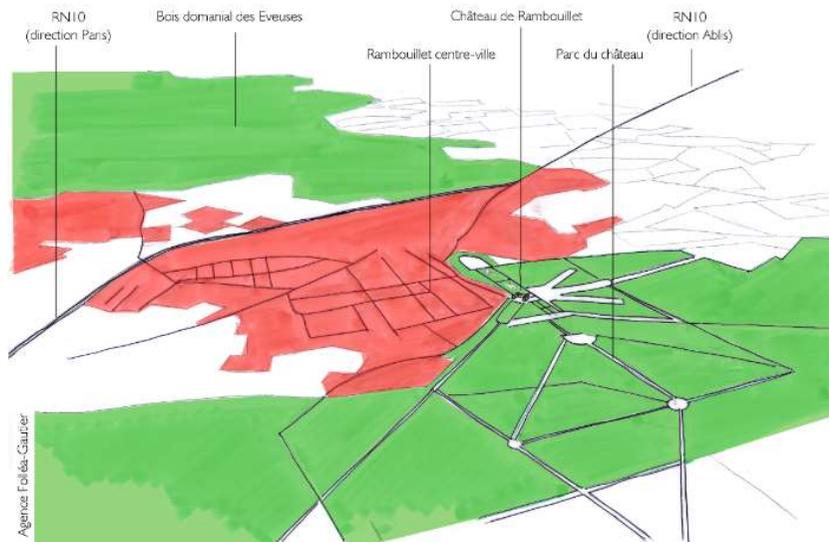
À quelques mètres parfois de ces lieux arides, certains plateaux et fonds de vallées permettent la stagnation de l'eau. Des milieux humides, ou même franchement marécageux, se développent alors. De nouvelles essences d'arbres apparaissent : le frêne, l'érable, le chêne rouvre. Dans les fonds de vallée, les marnes sannoisiennes atténuent parfois l'acidité du sol et permettent à d'autres cortèges floristiques de s'exprimer.

Le domaine aquatique draine le massif selon la direction armoricaine mais aussi vers la plaine de Neauphle, au nord.

L'ouverture sur la clairière de Bullion et ses étendues forestières, depuis la RD 61. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Schéma d'organisation de Rambouillet © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Le massif de Rambouillet

Entités géographiques concernées :

- Bois de la Charmoie
- Taillis d'Épernon
- Bois de Gazeran
- Bois de la Pommeraie
- Bois de Batonceau
- Vallée de la Guesle
- Vallée de la Guéville
- Vallée de la Drouette
- Vallée de la Maltorne

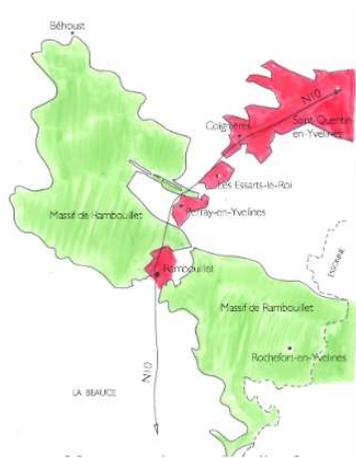
Communes concernées : La Boissière-École, les Bréviaires, Émancé, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Orcemont, Orphin, le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Hilarion.

Résumé

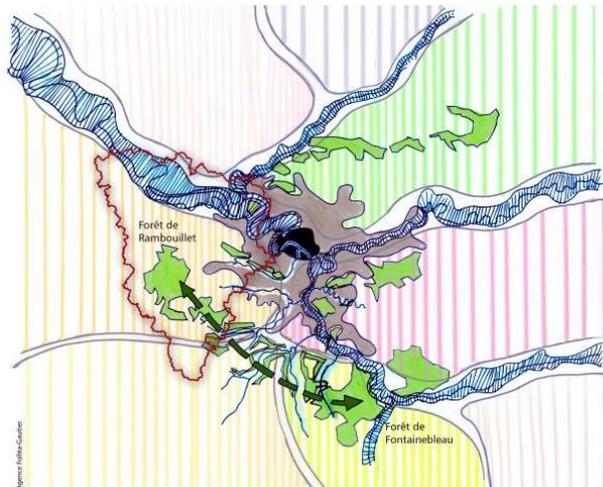
La forêt de Rambouillet, la plus vaste des Yvelines avec 25 000 ha, constitue une unité paysagère allongée sur 35 km dans la direction armoricaine. La diversité de ses ambiances forestières est liée à plusieurs facteurs : la mosaïque de ses sols, la variété de ses reliefs composés de plateaux, versants et vallées ; la complexité de son réseau hydrographique naturel et construit ; l'héritage de ses tracés et perspectives ; la présence de parcs et de châteaux, dont celui de Rambouillet ; la qualité des sites bâtis, des formes urbaines et de l'architecture des villes et des villages ; la nature mixte, domaniale et privée, de son foncier.

Globalement, trois types de paysages forestiers se distinguent : les chênaies, les pinèdes et les forêts humides. Chacun présente des faciès variés en fonction des stations.

Le massif forestier de Rambouillet forme un long continuum de Béhoust à Rochefort-en-Yvelines, avec au centre, la ville de Rambouillet © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Continuité biologique entre la forêt de Rambouillet et la forêt de Fontainebleau à travers les bois et les vallées de l'Essonne (Source : Schéma départemental de l'Essonne, Conseil Général de l'Essonne, Agence Folléa-Gautier) © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Situation

La forêt de Rambouillet est un reste de l'immense forêt d'Yveline qui s'étendait à l'ouest et au sud de Paris avant les défrichements du Moyen-Age. Allongée sur 35 km de longueur, de Orgerus/Behoust au nord à Rochefort-en-Yvelines au sud, elle prend la direction armoricaine et forme ainsi la limite naturelle sud-ouest de toute l'Île-de-France.

Une bonne part de la forêt est protégée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le relief naturel formé de la succession de plateaux et vallées dans le Hurepoix, autour des vallées de l'Yvette, de la Rémarde et de l'Orge, a contenu la pression de l'agglomération parisienne au nord-est du massif forestier et lui permet aujourd'hui de bénéficier sur toutes ses faces de lisières agro-forestières, qui contribuent à sa qualité paysagère et à sa richesse biologique.

La limite sud-ouest du massif de Rambouillet présente deux visages distincts : progressive et vallonnée à l'ouest de Rambouillet, avec les affluents de l'Eure toute proche (unité de paysage « les vallonnements de la Drouette et de la Maltorne ») ; nette et plane au sud, avec la Beauce qui s'amorce (unité de paysage « le plateau d'Ablis »).

Dans sa pointe nord, la forêt de Rambouillet coiffe les reliefs découpés qui dominent les plaines et les plateaux agricoles en contrebas, formant leur horizon : plaine de Houdan, plateaux du Mantois et plaine de Neauphle.

Au sud, l'autoroute A10, qui correspond peu ou prou aux limites départementales, forme la limite physique, sonore et psychologique de la forêt de Rambouillet. Ce sont les forêts domaniales de Dourdan et d'Angervilliers, de part et d'autre de la Rémarde, qui prennent le relais du continuum boisé plus fractionné s'amorçant dans le département de l'Essonne.

Des pins sylvestres autour de la route de Gambaiseuil (RD 112): un des visages divers de la forêt de Rambouillet, ici en milieu sablonneux sec. 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Une mer de molinie (graminée) sous les chênes et les bouleaux, entre la Celle-les-Bordes et Clairefontaine-en-Yvelines : un autre visage de la forêt de Rambouillet, ici en zone humide. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Caractéristiques paysagères, repérage d'enjeux

Au sein de la forêt de Rambouillet, la diversité des ambiances est étonnante. Elle peut s'opérer très rapidement dans l'espace, dans des contrastes réjouissants qui font passer en quelques pas de la forêt sablonneuse et sèche de pins et de bruyères à la forêt humide d'aulnes et de bouleaux. Ce patchwork d'ambiances empêche d'identifier des unités de paysage homogènes à l'échelle d'un atlas de paysage départemental. On a eu coutume de distinguer les paysages de la forêt de Saint-Léger au nord, de la forêt de Rambouillet au centre et de la forêt d'Yveline au sud. Mais en réalité, outre l'impossibilité de tracer un trait convaincant qui les distinguerait spatialement, chacun de ces morceaux de forêts propose des caractéristiques paysagères qui sont communes, et qui concourent à l'unité du massif dans son ensemble. Ce sont simplement les proportions, ou les rythmes de successions des ambiances, qui peuvent varier d'un bout à l'autre du massif.

La forêt de Rambouillet constitue plutôt une entité paysagère unique, bien tenue par la présence dominante du couvert forestier, mais à l'intérieur de laquelle se succèdent des ambiances multiples à une échelle fine, souvent inférieure à celle de la parcelle forestière. Cette diversité du paysage forestier ramboilitain est liée à plusieurs raisons dont il est important de prendre conscience.

- Inventorier et diagnostiquer finement les paysages forestiers de la forêt de Rambouillet.
- Intégrer les paysages et les ambiances forestières dans les plans d'aménagement forestiers.
- Envisager une valorisation des paysages à travers des parcours et des aménagements en forêt.

Les étendues forestières ondulées autour de Rochefort-en-Yvelines, dont on aperçoit le château et l'église. Vue depuis les hauteurs de Saint-Arnoult-en-Yvelines. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Les reliefs animés de la forêt de Rambouillet dans sa partie sud, perceptibles depuis l'autoroute A10 © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



La variété de l'assise géologique et des sols explique largement celle des faciès forestiers : elle est elle-même liée à la topographie, entre plateau, pentes et fonds de vallées.

Sur le plateau d'Yveline, se rencontrent par endroits des sols peu épais provenant de "formations éoliennes" : limons des plateaux et sables soufflés. Ils offrent quelques stations favorables de chênaie-charmaie ou de pins à grand développement.

Plus souvent, le plateau est essentiellement formé d'argiles à meulière : les sols hydromorphes, lourds, faiblement perméables, sont plutôt occupés par les chênaies.

Les pentes du plateau, attaquées par les eaux des rivières naissantes, laissent apparaître en surface la nappe des sables de Fontainebleau. Les pentes amont, drainantes, sont volontiers occupées par les pins, les landes sèches à bruyères, composant des paysages remarquables lorsque des blocs de grès sont mis au jour par l'érosion.

A l'aval, elles redeviennent humides en s'aplanissant, le sable étant posé sur une couche de marne imperméable, ou recouvert de colluvions et d'alluvions. Ces stations de fond de vallées sont naturellement diverses en essences, variant de la chênaie-charmaie à l'aulnaie.

- Poursuivre l'adaptation de la sylviculture à la réalité pédologique par le choix des essences et la conduite des peuplements.
- Expérimenter la gestion par futaie irrégulière.
- Diversifier les plantations et les peuplements.

L'étang de Chartemps, un des étangs de Bonnelles (réserve naturelle régionale). Son aspect naturel cache aujourd'hui son origine : il est en fait issu d'un ancien parc paysager lié au château de Bonnelles. Il est principalement alimenté par la nappe phréatique des sables de Fontainebleau. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



© 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



La forêt de Rambouillet, développée sur le plateau d'Yveline, constitue naturellement un "château d'eau", qui alimente l'Eure à l'ouest, la Mauldre et la Vaucoeurs au nord, et l'Essonne à l'est. Au total, une douzaine de cours d'eau affouillent le plateau et façonnent ses pentes découpées. Le festonnage est complexifié par la direction armoricaine : les cours d'eau ne s'y soumettent qu'imparfaitement, prenant aussi des directions perpendiculaires, ce qui complique leur parcours et enrichit les paysages des vallonnements. Aux cours d'eau s'ajoutent les zones humides, qui prennent des formes diverses : forêts humides, landes, tourbières, prairies tourbeuses, mares, étangs, ... Tous ces milieux constituent dans la plupart des cas des habitats naturels à très forte valeur patrimoniale.

L'eau a aussi été largement façonnée par les hommes au cours de l'histoire, aménagée sous forme de mares, d'étangs, de rigoles et de fossés, dont la plupart ont pris avec le temps une valeur écologique et paysagère reconnue. Le plus connu et remarquable de ces aménagements est celui des étangs de Hollande, allongés dans la direction armoricaine, creusés sous Louis XIV pour stocker et acheminer l'eau jusqu'aux jardins du château de Versailles. Ces étangs recèlent également des habitats naturels de grèves exondées recelant une flore exceptionnelle.

Au total, la richesse biologique des zones humides de Rambouillet fait une grande part de sa valeur écologique, mais aussi de son attractivité paysagère.

- Informer le public de la valeur exceptionnelle du patrimoine lié à l'eau.
- Créer un parcours pédagogique des eaux de Versailles en forêt de Rambouillet.
- Concilier la gestion hydraulique des étangs avec la dynamique des habitats naturels et avec les fonctions de loisirs.

© 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines Le patrimoine construit de Bullion : couleurs chaudes et simplicité volumétrique, concourent à la qualité du paysage bâti.



© 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines Saint-Arnoult-en-Yvelines, dont le cœur historique s'allonge autour de la route principale, parallèlement à la Rémarde.



Une forme urbaine précise à Saint-Léger-en-Yvelines, avec une trame orthogonale et des lignes de faitages principales perpendiculaires à la rue. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Avec la facilité de la desserte offerte par la voiture (RN 12 au nord, RN10 au centre et A10 au sud), le massif de Rambouillet est devenu un cadre prisé pour l'habitat permanent, qui a pris le relais de la villégiature. Il faut dire que les sites bâtis que forment chacun des villages s'organisent presque tous en clairières délicates et précieuses, serties de forêts, ouvertes autour du bourg à la faveur d'une petite vallée creusée par un ruisseau.

Selon la vigueur du relief, les bourgs composent un site plus ou moins marquant, le plus spectaculaire étant celui de Rochefort-en-Yvelines, dont l'église perchée ouvre des vues forestières lointaines et dominantes remarquables. Aujourd'hui les villages et les villes offrent un visage soigné, où l'habitat traditionnel a été soigneusement restauré.

Les volumes bâtis sont simples, avec leur toiture à deux pentes, plutôt raides, coiffés de tuiles plates brunes.

L'agencement savant et la qualité des matériaux de ces volumes simples composent de beaux paysages urbains, souvent déroulés en villages-rues, mais également animés par la topographie de la vallée sur laquelle se greffe le bourg, qui oblige à des décrochés successifs.

- Limiter les haies et clôtures opaques des quartiers récents qui affaiblissent la valeur paysagère des clairières.
- Poursuivre le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs par la qualité des espaces public et leur confort au bénéfice des piétons et vélos.

Une futaie de chênes et son sous-bois de fougère aigle, près du carrefour de la Vignerie à Poigny la Forêt. Beaucoup de taillis-sous-futaies ont été convertis en futaies depuis la Seconde guerre mondiale, modifiant les perceptions en ouvrant davantage les vues, notamment à l'âge adulte des arbres. © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Trois grands types de paysages forestiers

Globalement, on peut distinguer trois grands types de paysages forestiers : la chênaie, la pinède et la forêt humide à aulne, frêne et bouleau.

- Les paysages de chênaies

La chênaie qui domine en superficie, en couvre les deux tiers du massif. Les paysages de chênaies prennent des aspects différents selon les stations forestières : sur les stations de chênaie-charmaie, les plus riches, le chêne sessile peut former de hautes forêts élancées ; sur les sols très acides, il est moins haut et bas branchu. C'est surtout le cortège floristique du sous-bois qui fait varier le paysage de la chênaie : ici c'est la fougère aigle qui tapisse le sous-bois, vert tendre au printemps/été et rousse en automne/hiver ; là c'est plutôt la bruyère qui s'impose, avec ses floraisons mauves ; et juste à côté, en condition humide, c'est la molinie qui compose une nappe jaune paille aisément reconnaissable en hiver.

Les autres essences sont nettement plus rares : le hêtre (1,7% des surfaces) se rencontre en individus isolés, souvent de grosses dimensions, mélangé aux hêtres ; il fait aussi le sous-étage des chênaies dans les stations riches à limon du nord-ouest de la forêt. Le châtaignier (2,3% des surfaces) se rencontre sur certaines parcelles, composant le taillis des taillis-sous-futaies pauvres en réserves de chênes, voire des futaies sur souche là où manquent les réserves de chênes.

- Encourager la présence du hêtre dans les stations favorables en mélange avec le chêne.
- Expérimenter la diversification des essences avec le merisier et l'alisier.
- Exploiter le taillis sous-futaie et le taillis dans le cadre d'un développement du bois énergie.

*Une forêt de pins sylvestres sur les pentes du ruisseau des Ponts Quentin, vers Gambaiseuil.
© 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général
des Yvelines*



*Une clairière colonisée par la bruyère et le bouleau, conséquence de la tempête de 1999
(route de la Loge Posée). © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes /
DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines*



- Les paysages de pinèdes

Les pinèdes couvrent 20% de la forêt, surtout en forêt domaniale et notamment dans la partie nord-ouest du massif. Elles composent, lorsqu'elles sont adultes, d'élégants peuplements forestiers aérés.

Couplées aux sols sableux (sables de Fontainebleau et plus rarement sables de Lozère) et aux landes à bruyères, elles évoquent pour certains les paysages forestiers du littoral atlantique. En fait, elles ne sont pas composées de pins maritimes comme sur le littoral, mais de pins sylvestres et de pins laricio. Les premiers se reconnaissent facilement à l'élégante couleur orangée de leur tronc dans sa partie supérieure, qui contribue à égayer la forêt ; les seconds à leur tronc gris clair et rectiligne. Comme pour le chêne, les forêts de pins prennent un aspect varié : elles sont hautes et élancées sur les sols filtrants et viennent moins bien sur sols humides.

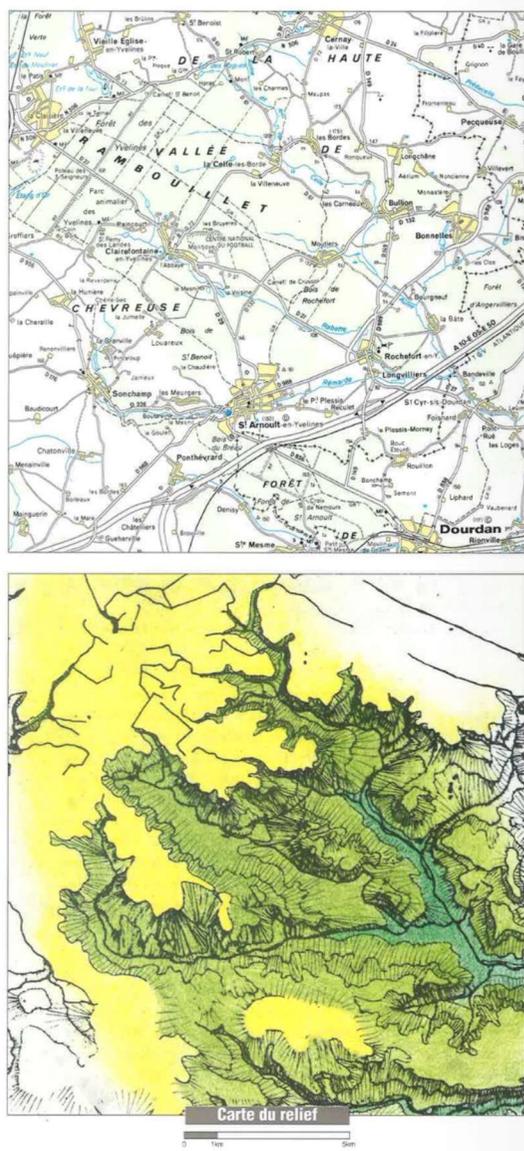
Ce sont surtout ces pinèdes qui ont souffert de la tempête de 1999, mises à bas sur des centaines d'hectares. Leur régénération est plus difficile sur sols humides, où le chêne tend spontanément à reprendre sa place.

- Réduire progressivement les enrésinements et favoriser le retour à une forêt de peuplements indigènes.

- Les paysages de forêts humides

Sur les sols les plus humides, notamment en fond de vallées, les chênes et les pins cèdent la place aux aulnes, mélangés aux frênes et aux bouleaux, et, sur les lisières ou en bord de cours d'eau, aux saules. Ils offrent de riches et subtiles tonalités, notamment en hiver. Ces habitats de forêt humide voire de tourbière boisée sont d'une grande valeur écologique.

La forêt d'Yveline (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



La forêt d'Yveline

Entités géographiques concernées :

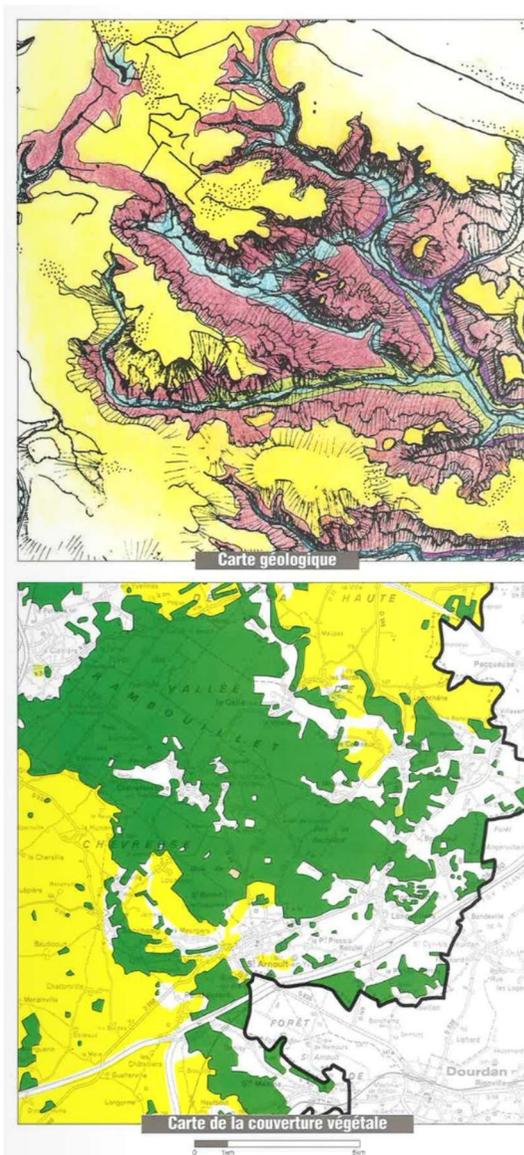
- Vallée de la Rémarde
- Vallée de la Celle
- Vallée de l'Orge
- Vallée de la Gloriette
- Vallée de la Rabette
- Plateau de Loireux
- Forêt de Rambouillet
- Forêt de Dourdan

Communes concernées : Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Longvilliers, Ponthévrard, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Sonchamp, Vieille-Église-en-Yvelines.

Ce massif est distinct des deux autres. Ces vallées appartiennent toutes au bassin versant de l'Orge, dont l'écoulement oriente le massif vers les villes de Dourdan et d'Etampes à l'est. De ce fait, les boisements de frange comme ceux du bois de Sainte-Mesme et de la forêt de Dourdan sont déjà associés aux horizons boisés de l'Orge. Cependant, cette attirance est aujourd'hui contrebalancée par l'influence de Rambouillet.

Les larges fonds de vallées creusés dans les sables de Fontainebleau sont souvent recouverts d'alluvions. Ils contrastent par leur humidité avec les versants plus secs. C'est particulièrement vrai de la Rabette, petit ruisseau oublié entre ceux de la Celle et de la Rémarde. Elle ne sort de la forêt que dans la petite clairière de Clairefontaine et sur Rochefort avant de se jeter dans la Rémarde.

La forêt d'Yveline (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



Les sites forestiers des boisements qui constituent les franges du massif sont souvent associés aux vallées : celle de la Rémarde avec le bois de la Plaisance et la forêt de Breau ; la vallée de la Celle avec les boisements de coteau et les bois de Longchêne et d'Haumont, enfin celle de la Gloriette avec le bois de Crâne et la forêt d'Angervilliers.

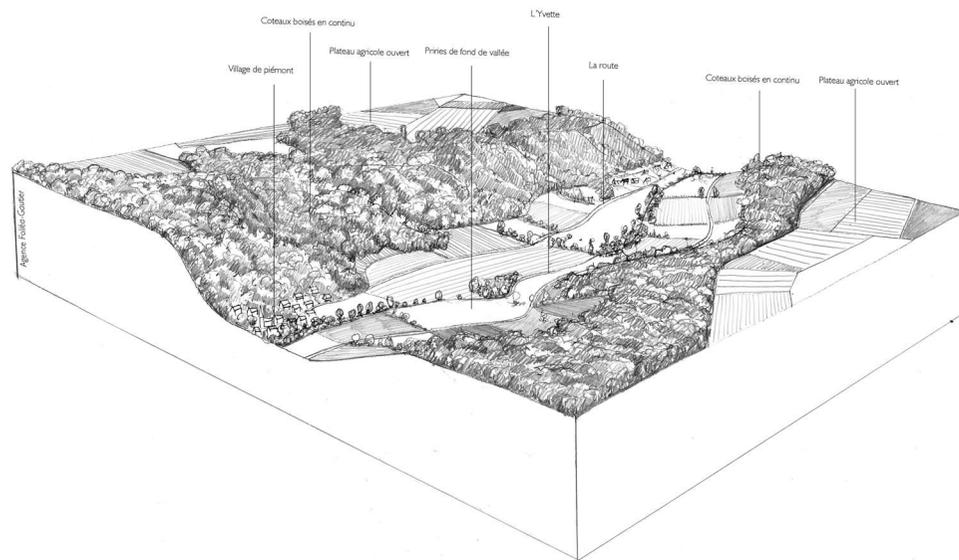
Les sites liés à l'eau sont généralement associés au domaine forestier. La vallée de la Rabette en est l'exemple le plus frappant. On y trouve de nombreux milieux aquatiques sous couvert forestier.

Les vallées de la Rémarde, de la Celle et de la Gloriette laissent leur versant le plus doux, orienté au nord, aux cultures. Cependant, les terres n'y étant pas aussi riches et aussi étendues que sur les plateaux, la tendance est au retour à la friche ou à la pâture extensive. Les quelques haies et plantations qui séparaient autrefois les parcelles sont souvent laissées à l'abandon. La mutation d'orientation désormais vers la construction de lotissements ou de quartiers d'activités comme à Saint-Arnoult.

La vallée de l'Yvette, vue depuis le château de la Madeleine à Chevreuse (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Bloc diagramme schématique de la vallée de Chevreuse (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Les vallées de Chevreuse

Entités géographiques concernées :

- Vallée de Chevreuse
- Vallée de la haute Yvette
- Vallée des Vaux de Cernay
- Vallée du Rhodon
- Vallée de la Mérantaise

Communes concernées : Auffargis, Cernay-la-Ville, Les Essarts-le-Roi.

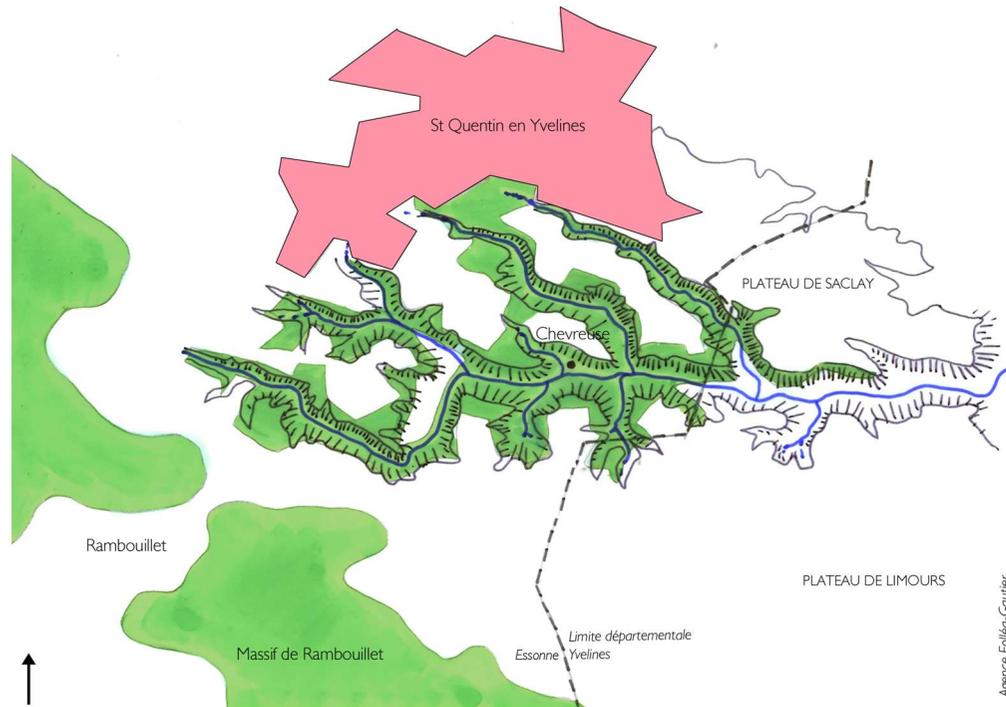
Résumé

Les vallées et plateaux de Chevreuse, caractéristiques du Hurepoix, composent un paysage plus diversifié qu'ailleurs, grâce à l'alternance resserrée de plateaux agricoles et de vallées nettement encaissées. Tenues dans leur écrin de hauts coteaux boisés, discrètement urbanisées, elles sont particulièrement valorisées par les cultures et pâtures dans les fonds, qui garantissent les ouvertures et les respirations, indispensables mais fragiles. Les plateaux, presque entièrement pris par les grandes cultures, ne présentent pas l'immensité parfois hors d'échelle rencontrée ailleurs. Ils se présentent systématiquement comme des clairières, bordées par les horizons forestiers que composent la forêt de Rambouillet ou les bois qui accompagnent les vallées.

Le paysage est particulièrement riche en patrimoine architectural, qui tantôt marque l'horizon, tantôt compose des sites intimes de charme : château de la Madeleine, châteaux de Dampierre et de Breteuil et abbayes des Vaux de Cernay et de Port-Royal-des-Champs.

Il est intensément fréquenté par les visiteurs, grâce à un assez dense réseau de chemins de randonnée.

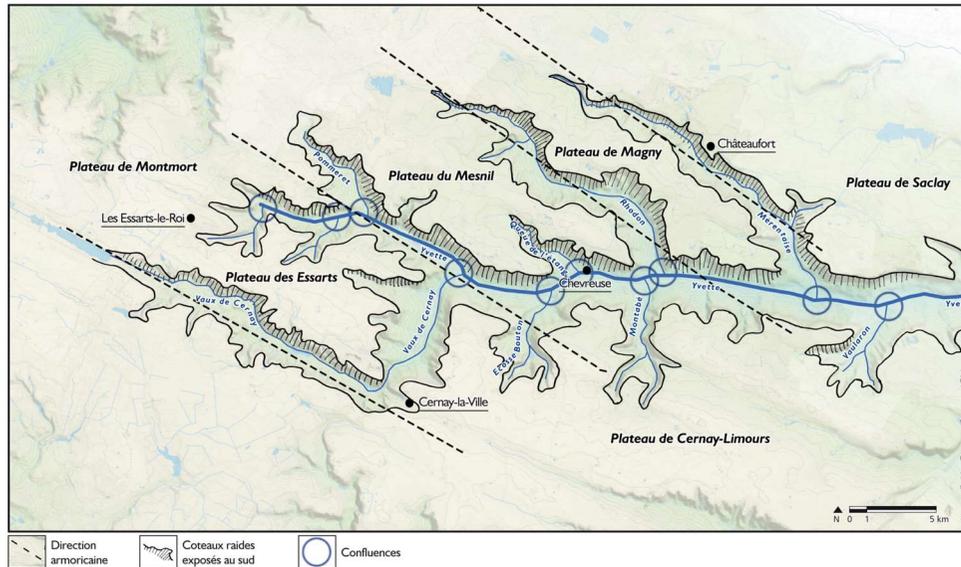
Les vallées et plateaux de Chevreuse (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier
paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Situation

Le paysage des vallées et plateaux de Chevreuse s'étend entre la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines au nord et la forêt de Rambouillet au sud, et se prolonge à l'est dans l'Essonne par les plateaux de Saclay et de Limours, et par la vallée de l'Yvette. A l'ouest il prend appui sur l'urbanisation du plateau de Trappes (Maurepas, Coignières, les Mesnil-Saint-Denis, dans la continuité de la ville nouvelle) et sur la forêt de Rambouillet. Il se présente comme un patchwork imbriqué de plateaux agricoles en clairière et de vallées boisées, formé par l'Yvette et ses affluents aux marges du plateau d'Yveline. La proximité de Paris à une trentaine de kilomètres, de Versailles et de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines induisent une forte pression d'urbanisation, que renforce l'attractivité du cadre de vie offert. Dans la région, il est rare en effet de bénéficier de paysages aussi variés à une échelle aussi resserrée : cette partie du Hurepoix échappe aux grands systèmes monotones formé de vastes plateaux agricoles et de vastes forêts grâce à ce jeu resserré de vallées qui fractionnent le tout et animent le paysage. Malgré la pression, ce cadre de vie a jusqu'à présent été plutôt préservé par la création du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse en 1985. Sur l'axe de la RN 10, les Essarts-le-Roi et le Perray-en-Yvelines, ont maintenu des espaces de respiration qui les individualisent et les distinguent du continuum de la ville nouvelle. De même, les coteaux boisés de Saint-Rémy-lès-Chevreuse distinguent la vallée de l'Yvette yvelinoise, moins artificialisée, de l'Yvette essonnienne davantage urbanisée dans la continuité de l'agglomération parisienne. Chevreuse n'est pas la ville principale mais, au cœur de la vallée de l'Yvette, elle en constitue la capitale symbolique en ayant donné son nom au Parc naturel régional.

Le système hydrographique de l'Yvette, avec ses affluents dans la direction armoricaine (source : PNR de la Haute vallée de Chevreuse ; 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Des vallées nettement encaissées. Ici la vallée de la Mérantaise, vers Châteaufort (source : 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines)



Caractéristiques paysagères, repérage d'enjeux

Alors que, au sud du plateau de Limours, la Rémarde et l'Orge ont largement mis à nu les sables de Fontainebleau à leurs abords, composant des pentes et plaines adoucies gagnées par la forêt de Rambouillet, l'Yvette et ses affluents, au nord, incisent plus franchement le plateau d'Yveline. Ce sont de véritables vallées qui se sont formées, et non plus des vallonnements.

Elles sont profondes : le dénivelé atteint 80 à 90 m d'amplitude pour la vallée de l'Yvette. La densité de petites vallées est également remarquable à l'échelle régionale ; l'Yvette, le ru des Vaux, la vallée du Rhodon et la vallée de la Mérantaise pour les plus importantes ; mais aussi le ru du Pommeret (qui naît à Coignières), le ruisseau d'Ecosse-Bouton (que domine le château de Breteuil), le ruisseau de Montabé (en face du Rhodon), et leurs micro-affluents (ravins, rouillons et fonds).

Chacune offre des ambiances de campagne inattendues, en contraste aussi bien avec l'urbanisation de l'agglomération parisienne toute proche, qu'avec les étendues plates agricoles des plaines et plateaux yvelinois et franciliens. C'est un véritable paysage « d'évasion » qui s'offre, composé de prairies et de champs bordés d'arbres, de rivières et de villages, rare en Île-de-France.

- Préserver l'échelle intime du paysage des vallées qui mêle sur de courtes distances les cultures, les pâtures, les villages, l'eau, les arbres, les bois et forêts.

L'étang des Vallées, en amont des Vaux de Cernay © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



© 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



Dans les vallées, les ouvertures du paysage sont liées à l'eau, aux cultures, prairies et pâtures des fonds aplanis. Les rivières elles-mêmes, délaissées par les activités passées dont témoignent quelques éléments de patrimoine comme les lavoirs et les moulins, sont aujourd'hui modestes et discrètes, du fait des ripisylves (cordons boisés) qui les accompagnent, et de l'abandon de l'entretien des prairies humides entre cours d'eau et versants, qui donnaient à lire leur présence.

Des zones humides semi-ouvertes, variant de la prairie humide à la forêt humide en passant par les roselières et les saulaies, écologiquement et paysagèrement riches, suivent les fonds des vallées, notamment les cours amont des rus des Vaux, du Pommeret, de l'Yvette et de la Mérantaise. Les aulnaies marécageuses, en particulier, avec leur végétation herbacée spécifique, comme les touradons de carex, constituent des milieux et paysages rares et originaux. Ces fonds de vallée souvent tourbeux et par conséquent à l'équilibre écologique fragile, hébergent des habitats naturels patrimoniaux.

- Revaloriser la présence des zones humides afin de faciliter l'expansion des crues et l'infiltration de l'eau.
- Gérer les zones humides en faveur de la biodiversité et la qualité paysagère.
- Préserver et réhabiliter les zones humides situées dans des perspectives paysagères d'ensemble.

Quant aux espaces cultivés ou pâturés de fond de vallées, ils composent d'inestimables espaces de respiration, en même temps que des milieux écologiques qui participent à la richesse biologique du paysage, notamment lorsqu'il s'agit de prairies et pâtures.

Des plateaux agricoles en clairières, aux horizons forestiers omniprésents et remarquables © 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Général des Yvelines



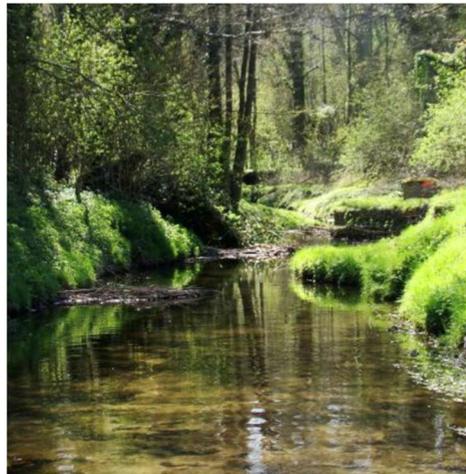
L'originalité des plateaux autour de Chevreuse vient de leur échelle mesurée, mais aussi et surtout de leurs lisières forestières. L'omniprésence des horizons forestiers, qu'ils soient liés aux vallées, à la forêt de Rambouillet ou à des bois plus modestes, fait en effet de chaque plateau une clairière, composant un paysage original à l'échelle de la région Ile-de-France (où s'affichent plus souvent des étendues cultivées radicalement vastes et ouvertes, marquées en outre par la présence de fronts bâtis importants). Ces lisières forestières sont d'autant plus précieuses lorsque leurs découpes sont complexes.

Les lisières maintiennent un aspect rural au paysage agricole, alors même que, juste derrière le linéaire boisé, s'étend par endroits l'immense nappe urbaine de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elles créent ainsi un trompe-l'œil et un contraste d'ambiances remarquables, qui contribuent, comme les vallées, à l'attractivité du cadre de vie de la ville nouvelle.

Les argiles à meulières, sous-jacentes aux limons en général peu épais, rendent les plateaux de l'Hurepoix relativement imperméables et sujets à l'engorgement. Ainsi, les cultures ont souvent été rendues possibles grâce au drainage. Les rigoles du plateau de Saclay ont un caractère historique. Malgré la discrétion du réseau qu'elles forment dans le paysage, ce réseau hydrographique constitué de fossés et de mares, recèle parfois des milieux très intéressants en termes de faune et de flore.

- Préserver la sobriété des paysages agricoles des plateaux du Hurepoix et la richesse des terres.
- Enterrer les réseaux aériens très visibles dans ces paysages ouverts.
- Maintenir voir renforcer les horizons forestiers des plateaux.
- Enrichir et restaurer les fonctions écologiques des lisières.

Source : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



La forte pression de l'urbanisation liée à la proximité de Paris a gagné les abords immédiats des vallées et plateaux de Chevreuse. Toutefois les classements de sites de la Vallée de Chevreuse et de ses affluents, et la création du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, ont contribué à une préservation assez remarquable des espaces agricoles et forestiers.

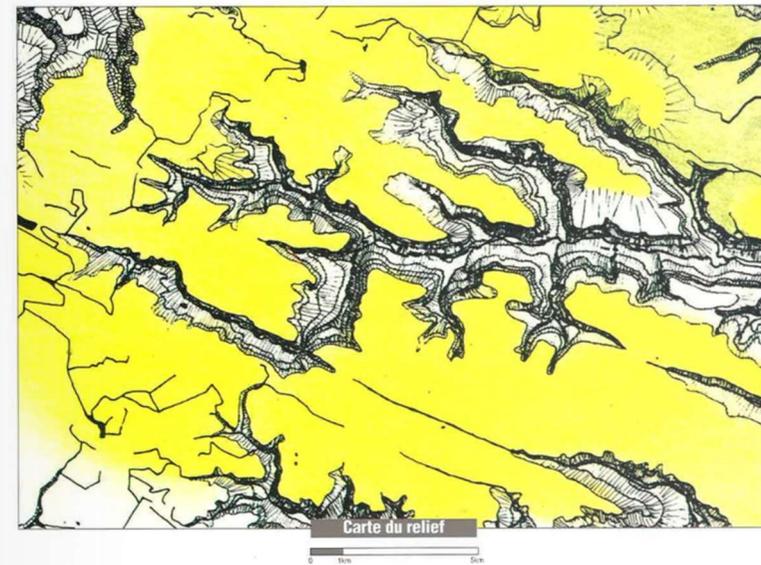
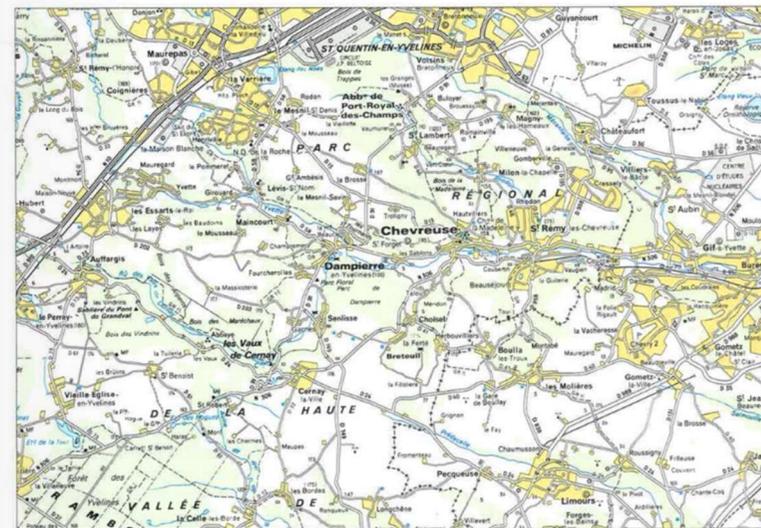
Dans les vallées, l'urbanisation originelle en villages-rues s'est à la fois allongée et épaissie autour de Chevreuse/Saint-Rémy-lès-Chevreuse. La force des coteaux boisés a tenu l'urbanisation en contrebas et compose des horizons boisés protecteurs qui concourent encore aujourd'hui à la qualité des sites bâtis. Ailleurs les villages sont restés modestes.

- Préserver les coteaux et rebords boisés des vallées de l'urbanisation.
- Protéger les espaces de respiration entre les villages et le long de la RN10 entre Coignièrès et Rambouillet.

Au maillage dense des villages de plateaux et de vallées répond le réseau dense des routes pour les desservir. Il s'organise en un maillage assez régulier, constitué d'axes transversaux qui coupent les vallées et d'axes longitudinaux qui suivent les plateaux dans la direction armoricaine. Leurs tracés soulignent les contrastes du paysage, avec les lignes droites offertes sur les plateaux, et les rampes et virages des versants et fonds de vallées. Dans ces descentes, et le long des vallées, les dégagements visuels restent rares.

- Encourager la plantation d'alignements d'arbres dans les traversées des plateaux.
- Repérer et conserver les ouvertures visuelles offertes depuis les routes.
- Mettre en valeur quelques points de vue.

Les plateaux du Hurepoix (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



Les plateaux du Hurepoix

Entités géographiques concernées :

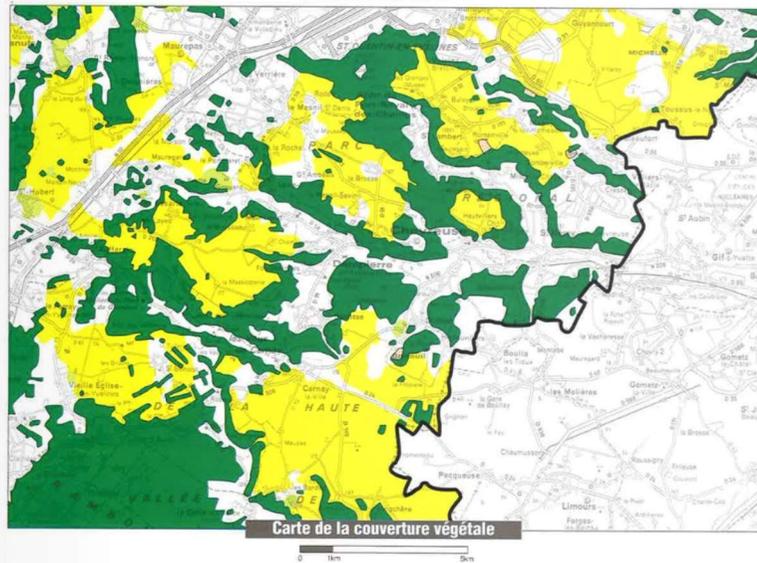
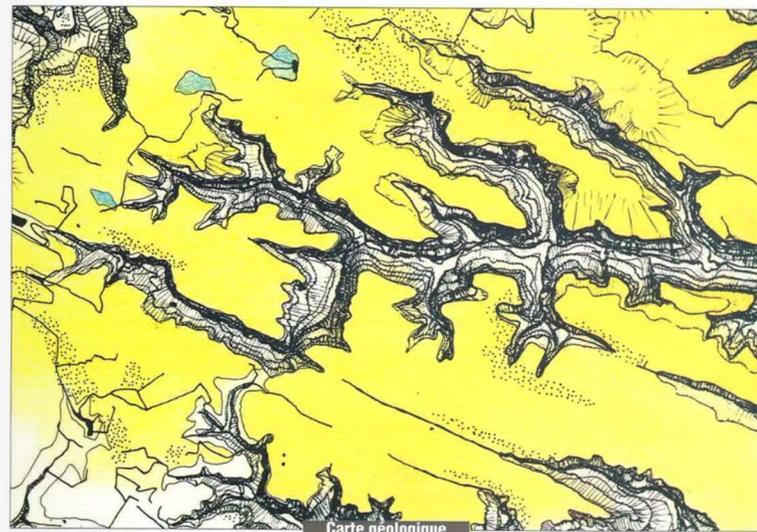
- Plateau de Saclay
- Plateau de Villaroy
- Plateau de Magny
- Plateau du Mesnil
- Plateau de Saint-Hubert
- Plateau des Essarts
- Plateau de Vieille-Église
- Plateau de Cernay
- Plateau de Limours

Communes concernées : Auffargis, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines.

Les horizons sont en grande majorité forestiers : les lisières du Hurepoix sont célèbres et totalisent plus de 150 km dans le seul département. Les horizons construits sont nettement moins importants : environ 20 km, qui se localisent principalement aux franges de la ville nouvelle et le long de la RN10.

Les plateaux du Hurepoix prolongent la grande surface de Beauce. Mais le calcaire y a disparu, faisant place à une couche de quelques mètres d'argile à meulière, formation imperméable qui recouvre l'épaisseur considérable des sables de Fontainebleau. Ainsi les plateaux formaient-ils, avant drainage et assèchement, un vaste domaine marécageux dont les dépressions accueillait des plans d'eau temporaires. Seule la mise en place des rigoles et des fossés qui les accompagnaient ont contribué à la mise en valeur agricole des terres.

Les plateaux du Hurepoix (source : L'Atlas des paysages des Yvelines, 2017)



Entre les deux couches géologiques s'intercalent parfois des marnes blanches, calcaires fossilifères localement silicifiés, qui correspondent au remplissage des cuvettes et des chenaux inscrits dans le toit des sables.

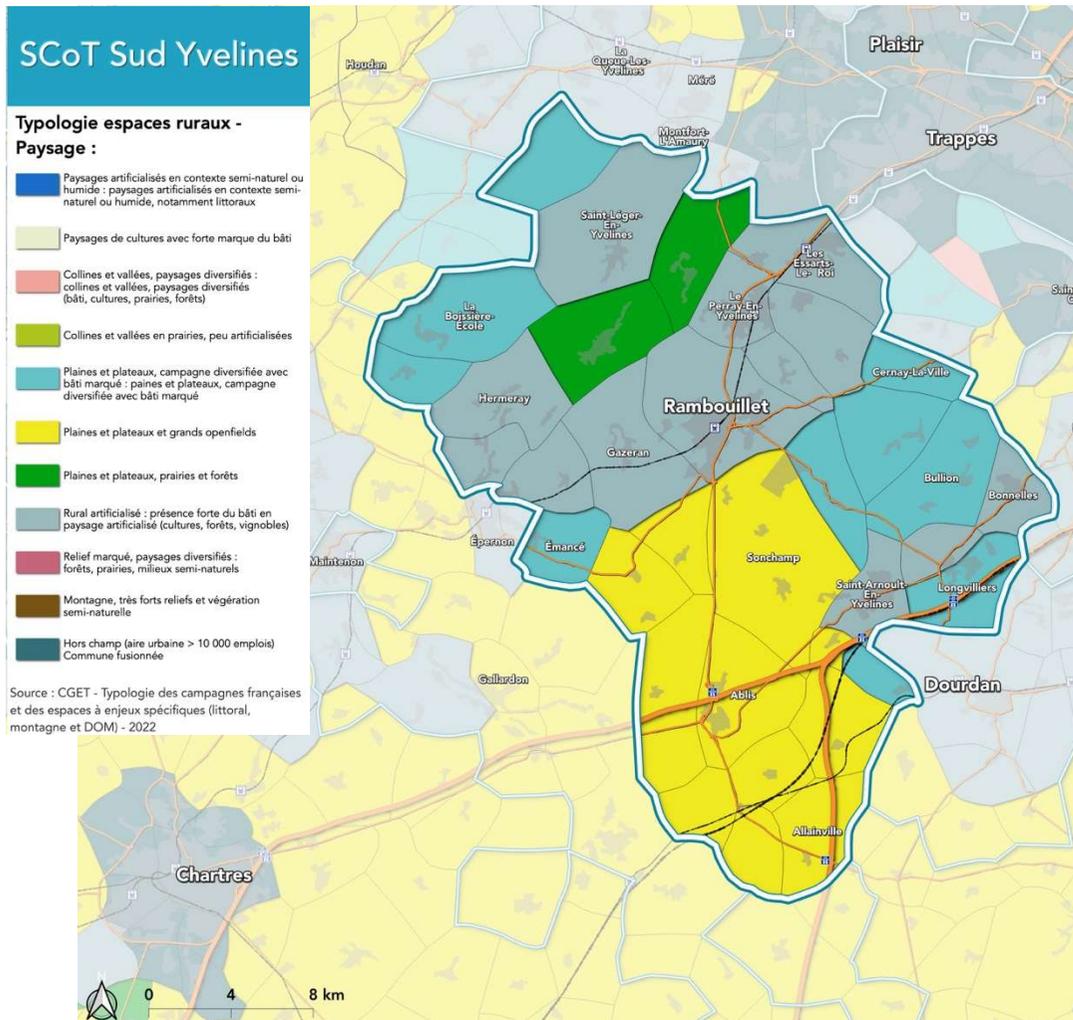
On trouve souvent sur les plateaux du Hurepoix des sables de Lozère, du nom d'une petite localité de la vallée de l'Yvette. Ces matériaux proviennent de coulées boueuses d'argiles et de sables provenant du remaniement des sables de Sologne. Le placage atteint parfois quelques mètres d'épaisseur.

Le bois de Chevreuse réduit nettement l'extension potentielle du plateau du Mesnil vers l'est. On y trouve néanmoins une petite parcelle cultivée d'une certaine d'hectares, la plaine de la Madeleine. Le bois de Trappes, limite nord du plateau de Magny, constitue une excellente frange de transition avec la ville nouvelle.

Les sites agricoles s'organisent autour de fermes isolées ou de hameaux. Tous ses sites s'appuient d'un côté sur la façade forestière et s'ouvrent de l'autre sur l'étendue agricole.

La nature argileuse des sols y permet en effet la stagnation des eaux. Elles prennent traditionnellement plusieurs formes et font partie du patrimoine architectural. Les petits bassins aux murets de meulière accompagnent bon nombre de fermes et de villages. La tendance est encore de les remblayer, comme c'est le cas en face du château des Bordes sur la commune de la Celle-les-Bordes.

Typologie des espaces ruraux (source CGET, Traitement E.A.U.)



La typologie des espaces ruraux

Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en 2022 des cartes de typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).

Le principal espace rural que l'on retrouve dans le territoire du SCoT consiste en les « Plaines et plateaux et grands openfields » et « Rural artificialisé : présence forte du bâti en paysage artificialisé (cultures, forêts, vignobles) ». Les communes de Poigny-la-Forêt et des Bréviaires ont un espace rural de plaines et plateaux, prairies et forêts.

Le reste du document étudiera plus en détails les ambiances, secteurs et unités paysagères qui composent le SCoT de Rambouillet Territoires.

Les infrastructures du SCoT de Rambouillet Territoires (source : SCoT du Sud Yvelines, 2014)



Autoroute A10, à six voies, au niveau de Saint-Martin-de-Bréthencourt



La RN10, au niveau du Perray-en-Yvelines



La RN10, à hauteur d'Orphin, traversant le plateau agricole

Les enjeux paysagers

A ces grandes unités paysagères du SCoT, des éléments structurants viennent fragiliser les continuités écologiques internes de chacune : il s'agit du réseau des principales infrastructures en place.

Les infrastructures

Le Rambouillet Territoires est marqué par le franchissement de grands axes routiers, ceux-ci sectionnent le paysage et sont donc vecteurs de fragilités paysagères :

- Les deux axes autoroutiers de l'A 11 et l'A 10 qui se rejoignent à hauteur de Ponthévrard pour ne former plus qu'un axe unique (l'A 10). Cet embranchement d'autoroute, qui est un élément incontournable de la partie Sud du SCoT, supporte un trafic intense en certaines périodes de pointe. La présence de cette infrastructure a donc un impact fort en termes de pollution et surtout de nuisances pour les communes riveraines et pour l'agriculture. Le fait qu'elle traverse les zones agricoles de la Petite Beauce entraîne une discontinuité importante dans le paysage de vastes étendues agricoles.
- La route nationale RN 10 parcourt le territoire du Nord au Sud, en passant au centre du SCoT. Elle est donc un axe majeur du territoire de Rambouillet Territoires. Elle traverse chaque grande unité paysagère, permettant donc d'apprécier les multitudes facettes paysagères du site le long d'un axe unique. Cependant, cette voie rapide sectionne le territoire en deux, empêchant la circulation de diverses continuités écologiques Est-Ouest, et plus particulièrement lorsqu'elle traverse la Forêt domaniale de Rambouillet. La RN 10 supporte un trafic très intense, puisqu'elle est à la fois une sortie d'autoroute, et un axe rejoignant trois grands pôles des Yvelines, à savoir Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles.

Il faut remarquer que la RN 10 a donné lieu à une urbanisation de part et d'autre de son axe, urbanisation récente qui renforce la fonction structurante de cette voie routière de Rambouillet Territoires.

- Axe du TGV La ligne du TGV Atlantique traverse six communes au sud du SCoT : Orsonville, Paray-Douaville, Boinville le Gaillard, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Ponthévrard et Saint-Arnoult-enYvelines. Mis en service en 1989, le TGV Atlantique relie la gare de Paris Montparnasse à Brest, Nantes, Bordeaux et Hendaye. Ses rames automotrices sont aptes à atteindre les 300 km/h.
- Autres axes d'infrastructures Le territoire du SCoT est parcouru par de nombreux autres « coupures paysagères », telles que la ligne de chemin de fer Transilien reliant Rambouillet à Paris ou encore tout le réseau de routes départementales (RD 906, RD 150, RD 936...) mais ceux-ci ont un impact moindre sur les continuités paysagères en place.

Les enjeux liés aux infrastructures peuvent être définis de la façon suivante :

- Deux grandes unités du paysage sont clairement identifiables : d'une part l'important manteau forestier et d'autre part le vaste plateau agricole de Beauce. Chacun de ces espaces a ses particularités paysagères en terme de données physiques, écologiques et humaines, d'où une cohérence paysagère clairement reconnaissable.
- La troisième unité paysagère, celle des espaces de clairières et de hautes vallées bordant le massif de Rambouillet, se caractérise par la mixité de l'occupation du sol (agricole et forestier). Cette unité, plus difficilement discernable, a cependant un rôle important d'espace tampon et il constitue un espace sensible de transition. L'enjeu principal est de préserver chacune des unités paysagères identifiées.
- Un autre enjeu consiste à maîtriser le développement des éléments fragilisant la cohérence des unités paysagères que sont les principaux axes d'infrastructures et le développement urbain.

Les paysages urbains

La topographie d'un territoire et plus généralement sa géographie conditionne de manière notable la nature de l'urbanisation ainsi que son implantation. Il est possible de distinguer trois logiques d'implantation des villes et des bourgs en accord avec un relief :

- l'implantation de plateau,
- l'implantation de vallée,
- l'implantation de crête.

Concernant le SCoT de Rambouillet Territoires, deux logiques d'implantation reviennent de façons récurrentes :

- L'implantation de plateau (qui est à l'origine d'une urbanisation de plateau



Les Bréviaires



Ablis



Orsonville

- L'implantation en fond de vallée (qui est à l'origine d'une urbanisation de vallée



Poigny-la-Forêt



Clairefontaine



Clairefontaine

Ces deux types d'implantation et d'urbanisation concernent l'ensemble du périmètre du SCoT avec cependant une nuance entre le Nord et le Sud du territoire d'étude.

Au Nord, le relief étant plus marqué avec des vallées plus encaissées, l'urbanisation s'est faite de manière plus « contrainte » et plus « intime » autour de grandes étendues de forêt.

Au Sud, le relief étant moins marqué avec la présence des grandes étendues de plateau agricole, la nature de l'urbanisation a été beaucoup plus marquée par l'activité agricole. Le patrimoine bâti du type « corps de ferme » y est très présent et la nature de l'urbanisation a été moins contrainte par la topographie.

Il est donc possible, en synthèse, d'évoquer 3 typologies d'urbanisation.

- Urbanisation de plateaux (à nuancer lorsqu'il s'agit de faire la distinction entre un plateau agricole et un plateau forestier). Cette urbanisation peut se caractériser par les points suivants :
 - un tissu urbain étalé organisé autour d'un centre bourg plus compact ;
 - un tissu urbain marqué par l'activité agricole environnante lorsqu'il s'agit d'un plateau agricole ;
 - une urbanisation et une implantation du type « village clairière » lorsqu'il s'agit d'un village implanté au cœur d'un plateau et d'un massif forestier.
- Urbanisation de vallées. Cette urbanisation peut se caractériser par les points suivants :
 - un tissu urbain allongé du type « village rue » ;
 - une urbanisation moins sujette à l'étalement car plus contrainte par le relief.
- Urbanisation mixte. Cette urbanisation se localise à la transition géographique entre le Nord et le Sud du SCoT. Cette urbanisation mixte possède, en fonction des cas, soit les caractéristiques d'une implantation en plateau soit les caractéristiques d'une implantation en vallée.

Ainsi les bourgs et villages (de plateau ou de vallée) du Nord et du Sud du SCoT mettent en avant des impressions très contrastées notamment dans la manière d'entrée et de découvrir le bourg. Au Sud les bourgs et villages se découvrent de très loin et la mise en scène « entrée de ville » se développe sur le registre des grandes étendues paysagères et du panoramique.



L'entrée de ville « panoramique » d'Ablis

Au Nord les bourgs et villages se « cachent » et la mise en scène « entrée de ville » se développe sur le registre des paysages « intimes » et « cadrés ».



L'entrée de ville de Auffargis



L'entrée de ville de Gambaiseuil

L'urbanisation récente

L'urbanisation du SCoT de Rambouillet Territoires est globalement de bonne qualité, avec un traitement des espaces publics et des bourgs soigné et des efforts dans l'aménagement des entrées de villes. Il existe néanmoins sur le territoire des opérations d'urbanisme récentes qui tranchent avec les formes urbaines traditionnelles des bourgs et villages.

Les espaces publics des villes et villages

De manière générale, sur le territoire d'études, les espaces publics sont bien traités même si des efforts restent à faire notamment dans les petits villages ruraux de la moitié Sud du territoire.



Bourg d'Emancé



L'hôtel de ville du Perray-en-Yvelines



Aménagement du centre d'Ablis

Plusieurs municipalités ont réaménagé leur espace central pour maintenir les services et améliorer le cadre de vie des habitants. Sur ces places s'exerce une centralité grâce à l'installation de logements, d'équipements publics et du petit commerce qui assurent l'animation du bourg.

Du point de vue qualitatif, le choix des matériaux et leur authenticité apparaissent très importants car c'est l'espace public qui confère l'identité et le caractère d'un lieu.

Les entrées de villes et les franges urbaines

Les entrées de ville donnent une première impression de la ville aux visiteurs comme aux habitants. Elles font également souvent le lien entre la campagne et les espaces urbanisés.

Par leur caractère encore rural, la majeure partie des communes de Rambouillet Territoires possède des entrées de ville soignées.



Entrée de Ponthévrard



Entrée d'Orphin



Entrée d'Allainville-aux-Bois

Certaines villes, dans une logique de construction d'habitat à proximité du centre, ont construit des lotissements en entrée de ville. Certains d'entre eux ont été implantés sans souci de préservation des franges urbaines, et d'intégration dans les paysages ; d'autres s'intègrent mieux dans le paysage environnant.

Par ailleurs, dans les plus grandes villes (Rambouillet, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Ablis), certaines entrées de ville sont marquées par la présence de zones d'activités. La mauvaise intégration des bâtiments ou la présence d'enseignes publicitaires ou de panneaux de signalisation le long des axes nuisent alors à la qualité des paysages des franges urbaines et des entrées de villes.



Frange urbaine en entrée de ville à Ablis



Paysage de frange urbaine à la Boissière-Ecole



ZA des Essarts-le-Roi le long de la RN10

Les extensions de l'urbanisation

La plupart des extensions urbaines se sont faites par l'intermédiaire de lotissements ou de ZAC plus ou moins bien greffés au tissu urbain ancien.

Le lotissement pavillonnaire

Contrairement au bâti du centre bourg, le lotissement et les règles de construction qui le définissent ont pour effet l'apparition de l'habitat individuel « ouvert » avec jardin. La maison est construite au milieu de la parcelle. La densité est beaucoup moins forte que dans le centre.

Ainsi, certains de ces lotissements ont été conçus en rupture totale avec le centre ancien et la qualité de l'habitat n'est pas toujours préservée. D'autres ont été mieux intégrés à leur environnement avec un traitement paysager de qualité.



Lotissement récent aux Bréviaires



Lotissement ancien à Ablis



Lotissement paysagé à Auffargis

Quelle que soit la qualité paysagère du lotissement, les conséquences sont une multiplication de la voirie, une consommation d'espace par logement beaucoup plus forte qu'auparavant. Le taux de croissance de l'espace urbanisé est souvent bien supérieur à la croissance de la population.

En effet, il s'agit souvent de quartiers de pavillons en accession sur des parcelles de taille plus ou moins importante selon les communes (de 300 m² dans les villes les plus importantes à 1 000 m² dans les communes rurales).



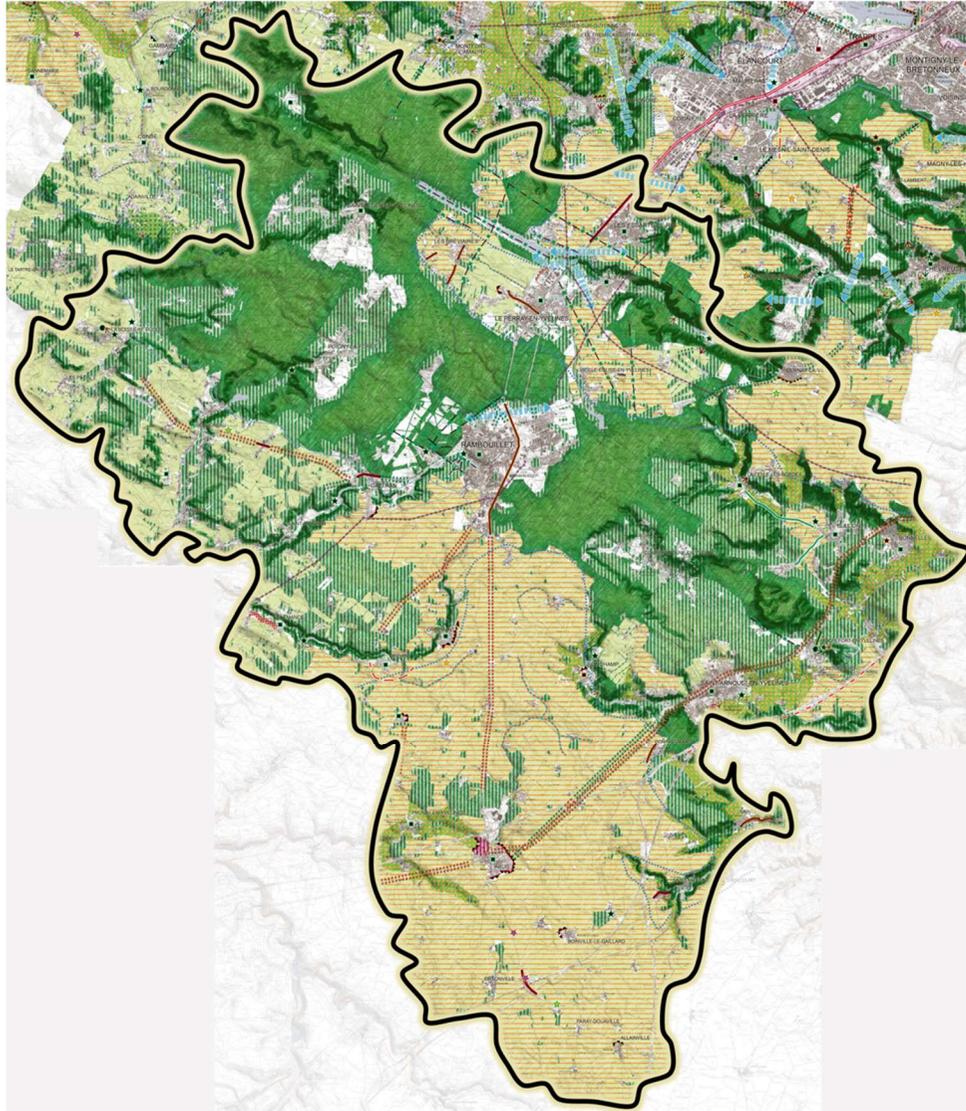
Panneau publicitaire pour un lotissement à Orphin

Par ailleurs, quel que soit le type d'opération d'aménagement, les techniques de construction traditionnelles sont abandonnées, la nature des matériaux change, et les couleurs de ces matériaux contemporains, produits de manière industrielle, sont souvent en totale rupture avec l'environnement naturel, ce qui nuit à la qualité urbaine et paysagère des bourgs et villes du territoire.

Les enjeux liés aux paysages urbains peuvent être définis de la façon suivante :

- Poursuivre les efforts de valorisation de l'espace public et des entrées de ville
- Diversifier les formes urbaines
- Développer les énergies renouvelables dans la construction

La carte des enjeux de paysage (source : Atlas des paysages des Yvelines, Préfet de la Région d'Île-de-France)



LEGENDE DE LA CARTE DES ENJEUX

PAYSAGES HABITES

PROTECTION / PRESERVATION

- Entrée de ville ou de village de qualité
- Ville, village ou quartier patrimonial
- Site bâti de qualité
- Lisière urbaine de qualité

VALORISATION / CREATION

- Entrée ou traversée de ville ou de village à valoriser
- Ville, village ou quartier à valoriser
- Site bâti à valoriser
- Lisière urbaine à aménager ou valoriser

REHABILITATION / REQUALIFICATION

- Entrée ou traversée de ville/ de village dégradée (habitat dominant)
- Secteur de renouvellement urbain (ANRU)
- Coteau / crête urbanisés, sensibles dans le paysage
- Front urbain agressif (lisière à créer), habitat dominant

PAYSAGES DES ACTIVITES

PROTECTION / PRESERVATION

- Route paysage (parcours pittoresque ouvert sur le grand paysage)
- Route plantée d'arbres (hors milieu urbain)

VALORISATION / CREATION

- Equipement industriel et abords à valoriser
- Site d'énergie nouvelle
- Front bâti d'activités à aménager ou valoriser

REHABILITATION / REQUALIFICATION

- Equipement industriel et abords à requalifier
- Zone d'activités dégradée ou agressive
- Autre site d'activités sensible dans le paysage (carrière, ...)
- Entrée de ville ou de village dégradée (activités dominantes)
- Front bâti d'activités agressif (lisière à créer)
- Réseau aérien sensible dans le paysage

PAYSAGES DES MOBILITES

PROTECTION / PRESERVATION

- Route paysage (parcours pittoresque ouvert sur le grand paysage)
- Route plantée d'arbres (hors milieu urbain)

VALORISATION / CREATION

- Projet d'infrastructure (maîtrise de l'inscription paysagère et des abords)
- Routes collectives et LGV
- Séquence routière ou autre itinéraire à valoriser (plantations d'alignement, ...)

REHABILITATION / REQUALIFICATION

- Paysage routier dégradé (voir paysages ou habitats et paysages des activités)

PAYSAGES AGRICOLES

PROTECTION / PRESERVATION

- Paysage agricole remarquable (bien perceptible et riche en structures et éléments de paysage)
- Paysage agricole de grandes cultures (plaine ou plateau) riche en structures et éléments de paysage
- Ensemble bâti agricole ou site bâti agricole de qualité, à préserver

VALORISATION / CREATION

- Paysage agricole de qualité (en vallée, valon, coteau, colline, lisière, ... / enrichissement en structures et éléments de paysage)
- Paysage agricole de grandes cultures (plaine ou plateau) à valoriser (enrichissement en structures et éléments de paysage)
- Ensemble bâti agricole ou site bâti agricole de qualité, à valoriser

REHABILITATION / REQUALIFICATION

- Paysage agricole de plaine ou plateau fragilisé, à conforter/réhabiliter (friches et/ou miage)
- Ensemble bâti agricole ou site bâti agricole dégradé, à requalifier

PAYSAGES DE NATURE ET PATRIMOINE CULTUREL

PROTECTION / PRESERVATION

- Crête et coteau boisé, relief singulier
- Ouverture ou point de vue majeur existant
- Forêt ouverte au public, valorisation paysagère et écologique
- Grand paysage de lande ou de pelouse
- Bord de l'eau de qualité en secteur bâti
- Circulation douce de bord de Seine existante
- Espace de respiration ou coupure d'urbanisation à protéger
- Tracé historique majeur (perspective, axe, ...) à préserver
- Patrimoine construit à préserver (château, parc, ... / hors milieu urbain)

VALORISATION / CREATION

- Ouverture ou point de vue majeur à créer ou valoriser
- Autre forêt (privée), valorisation de la gestion
- Bord de l'eau à valoriser en secteur ouvert (plaine ou plateau agricole)
- Circulation douce de bord de Seine à créer ou valoriser
- Tracé historique majeur (perspective, axe, ...) à préserver et valoriser
- Patrimoine construit à préserver et valoriser (château, parc, ... / hors milieu urbain)

REHABILITATION / REQUALIFICATION

- Ouverture ou point de vue majeur à retrouver

AUTRES ELEMENTS FIGURÉS

- Limite de grand ensemble paysager
- Limite d'unité de paysage
- Périmètre OIN

L'évolution de paysage

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les Yvelines ont vu quintupler leur population. Certains secteurs se sont profondément métamorphosés avec l'apparition des villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy, et sous l'impulsion du développement de l'activité économique ou industrielle en vallée de Seine. L'ampleur d'une telle mutation imprime tous les paysages et se manifeste désormais sous des formes très variées dans l'ensemble des territoires urbains et ruraux du département.

Avec leurs villes et villages de caractère les Yvelines offrent une image francilienne résidentielle. Plus composite, la vallée de Seine affirme son caractère industriel à mesure qu'on s'éloigne de la métropole parisienne.

Au contact de cette dernière, l'urbanisation reste localement contenue par de vastes espaces de respiration qui ceinturent les villes de leurs reliefs boisés et offrent un cadre de vie et des espaces de bien-être aux habitants. C'est le cas des forêts de Meudon, Fausses-Reposes, Versailles, Bois d'Arcy, Marly, ou Saint-Germain-en-Laye. Des espaces agricoles et des vallées, comme la vallée de la Bièvre ou les plaines agricoles de Montesson et Versailles maintiennent également d'essentiels espaces d'ouverture entre les villes denses.

Mais la pression urbaine sur l'ensemble du département est telle que le maintien de ces respirations vertes constitue l'un des principaux défis à relever. Cet enjeu, majeur au contact de la métropole se fait également sentir dans des vallées à l'écart des grands axes, comme celles de la Mauldre et de la Vaucoleurs, et le long des lisières forestières des massifs où le mitage progresse.

Ainsi, les mutations à l'œuvre dans les paysages sont particulièrement intenses au niveau des franges urbaines des villes, bourgs et villages où se côtoient tout à la fois tissus urbains résidentiels, grands équipements, infrastructures, friches, habitat précaire et dépôts de toutes sortes. Ce processus, qui « consomme » le territoire sans réellement l'organiser, produit

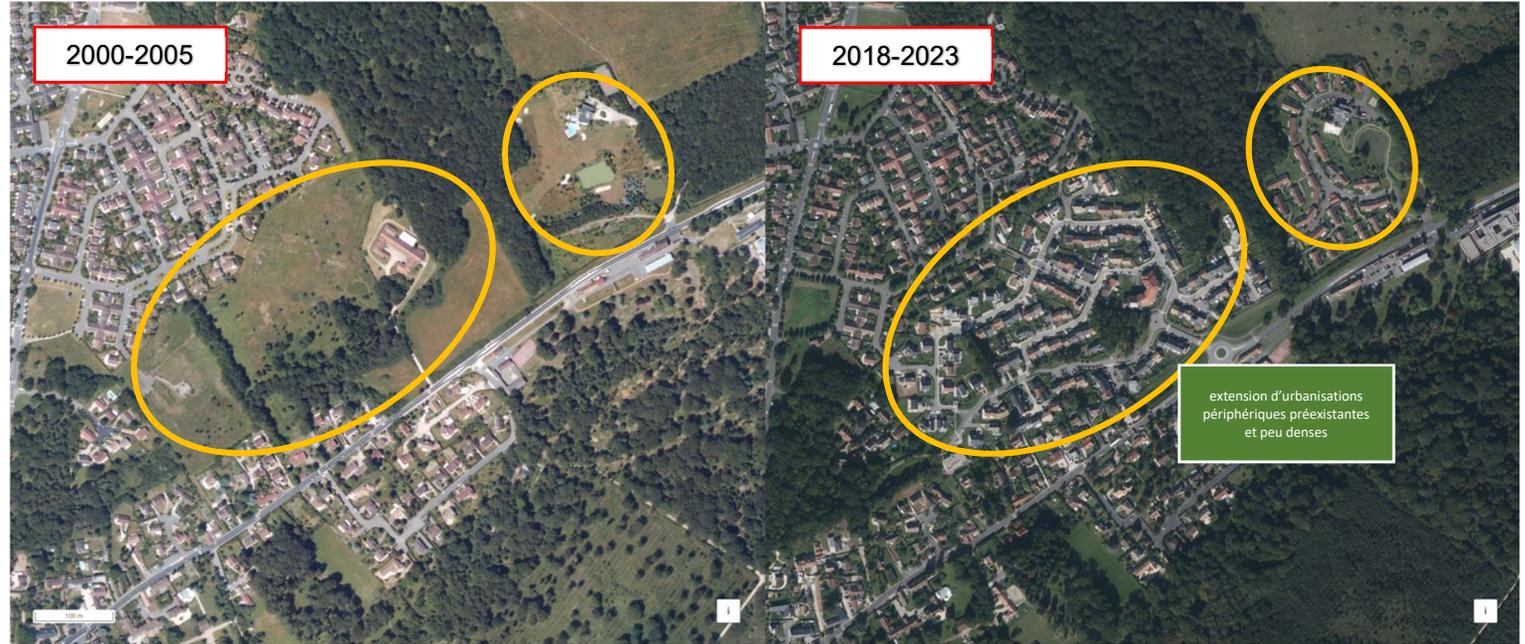
des paysages qui se privent d'une cohérence et d'une harmonie avec leur support naturel et agricole.

L'avenir est à construire. Au-delà d'indispensables mesures de protection et des travaux de renouvellement urbain engagés dans les Yvelines, des démarches basées sur des projets de territoire pourraient être expérimentées. Il s'agit de réunir autour d'une volonté collective de multiples acteurs impliqués dans un développement urbain en recherche de qualité architecturale et environnementale.

2000-2005

2018-2023

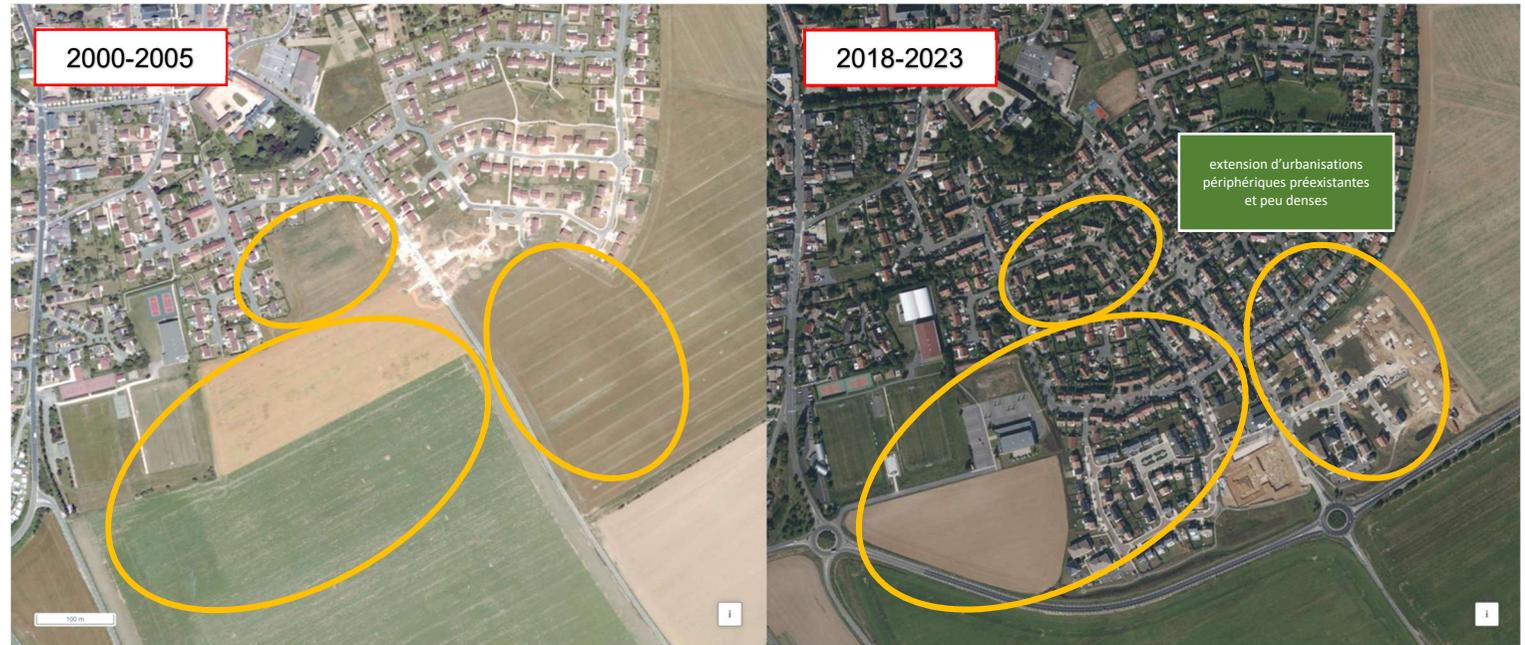
Zoom sur les lotissements en extension (exemple de la commune Rambouillet)



2000-2005

2018-2023

Zoom sur les lotissements en extension (exemple de la commune Ablis)



2000-2005

2018-2023

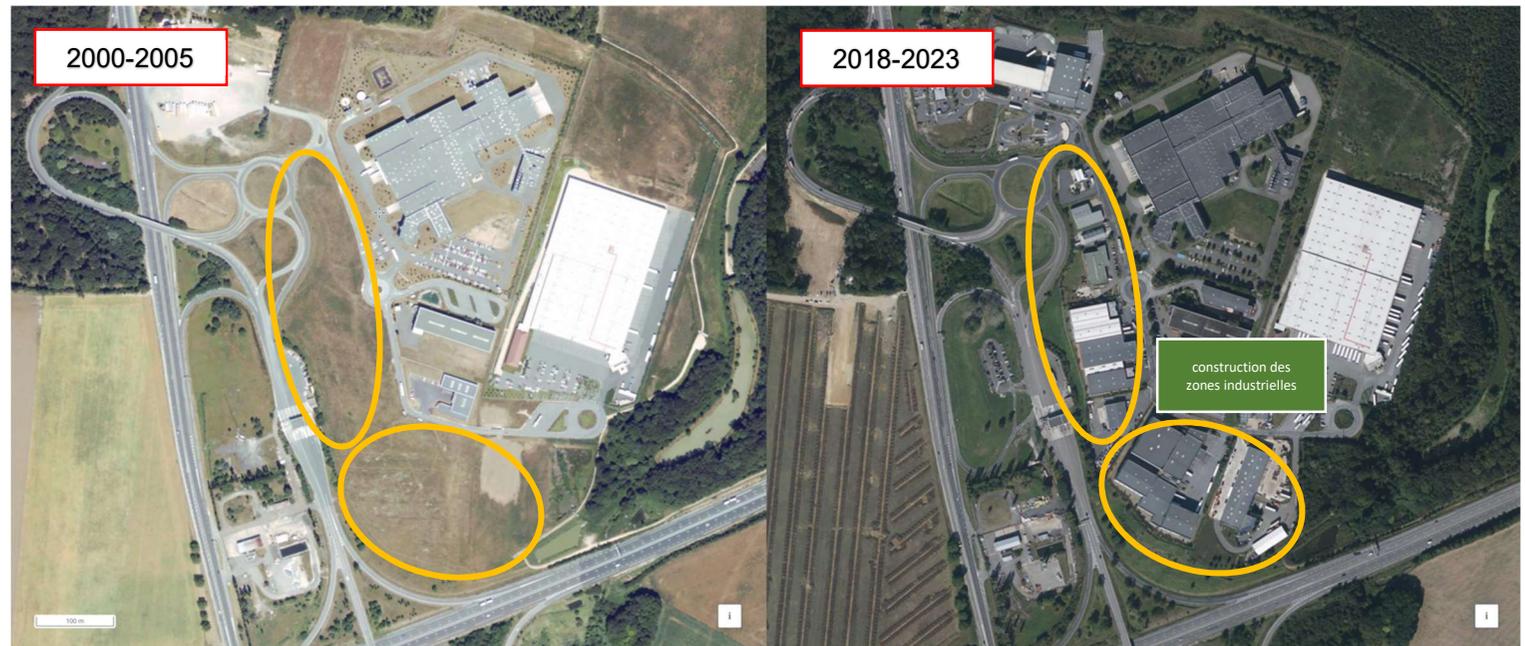
Zoom sur la construction
d'infrastructure routière sur
les terres agricoles
(exemple de la commune
Orcemont)



2000-2005

2018-2023

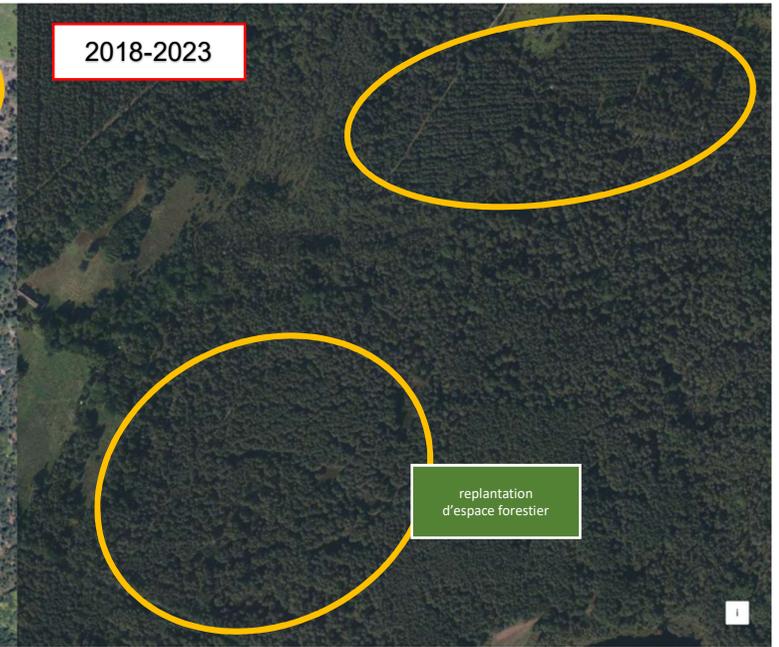
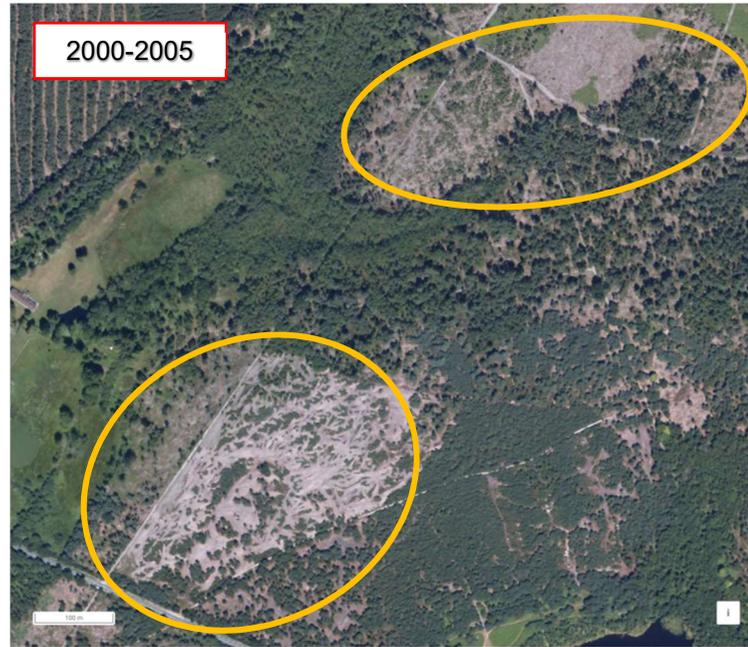
Zoom sur l'artificialisation
de terres agricoles pour
zones commerciales
(exemple de la commune
Ablis)



2000-2005

2018-2023

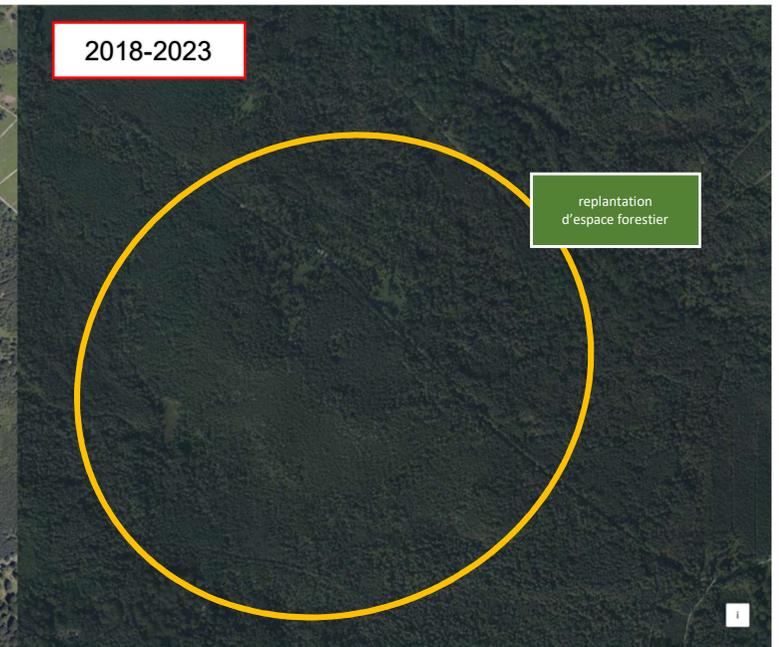
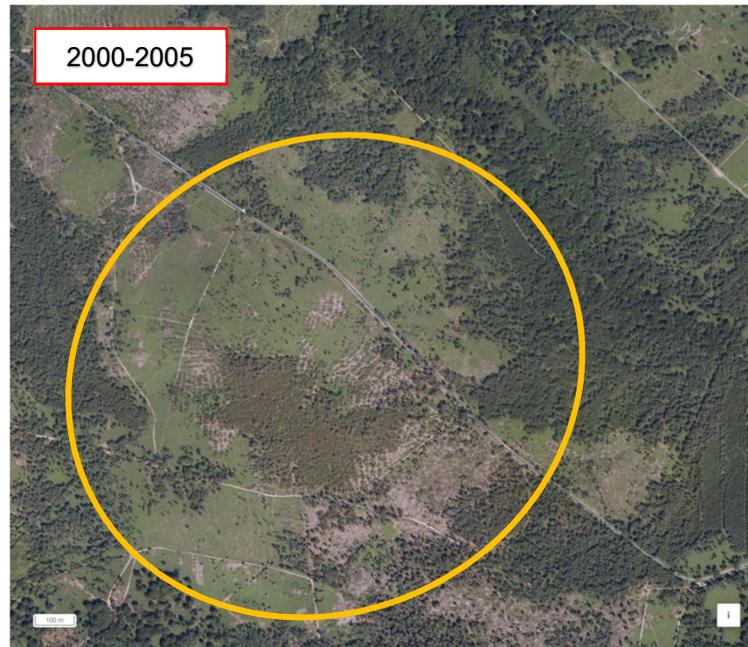
Zoom sur le reboisement lié
à la gestion durable de la
forêt (exemple de la
commune Saint-Léger-en-
Yvelines)



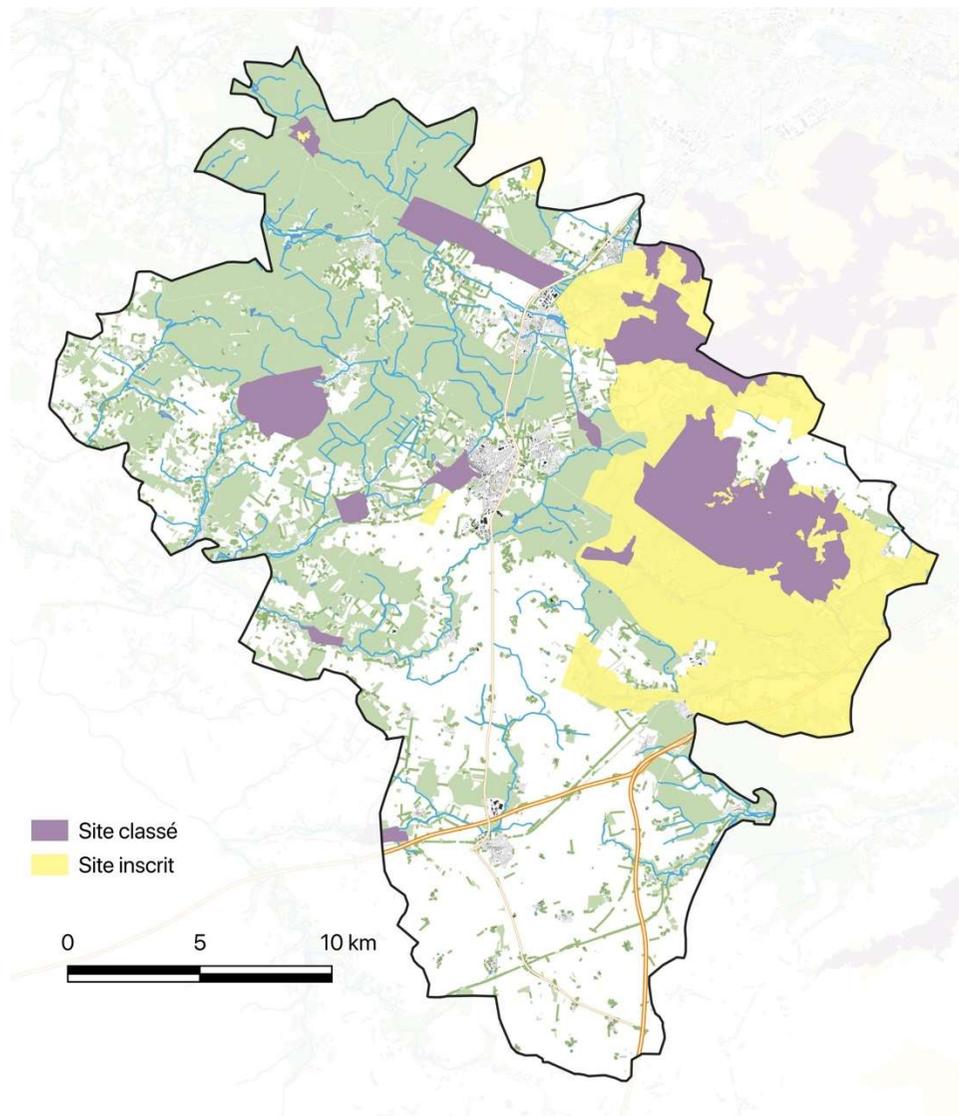
2000-2005

2018-2023

Zoom sur le reboisement lié
à la gestion durable de la
forêt (exemple de la
commune Gambaiseuil)



Paysage – moyens de protection (source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)



Un patrimoine riche, témoin de l'histoire du territoire

Les sites inscrits et classés

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites inscrits/classés sur liste départementale bénéficient d'une protection stricte à l'intérieur du périmètre de protection (art. L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement). Les sites classés bénéficient d'un niveau de protection plus fort que les sites inscrits.

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires compte 11 sites classés (SC) et 9 sites inscrits.

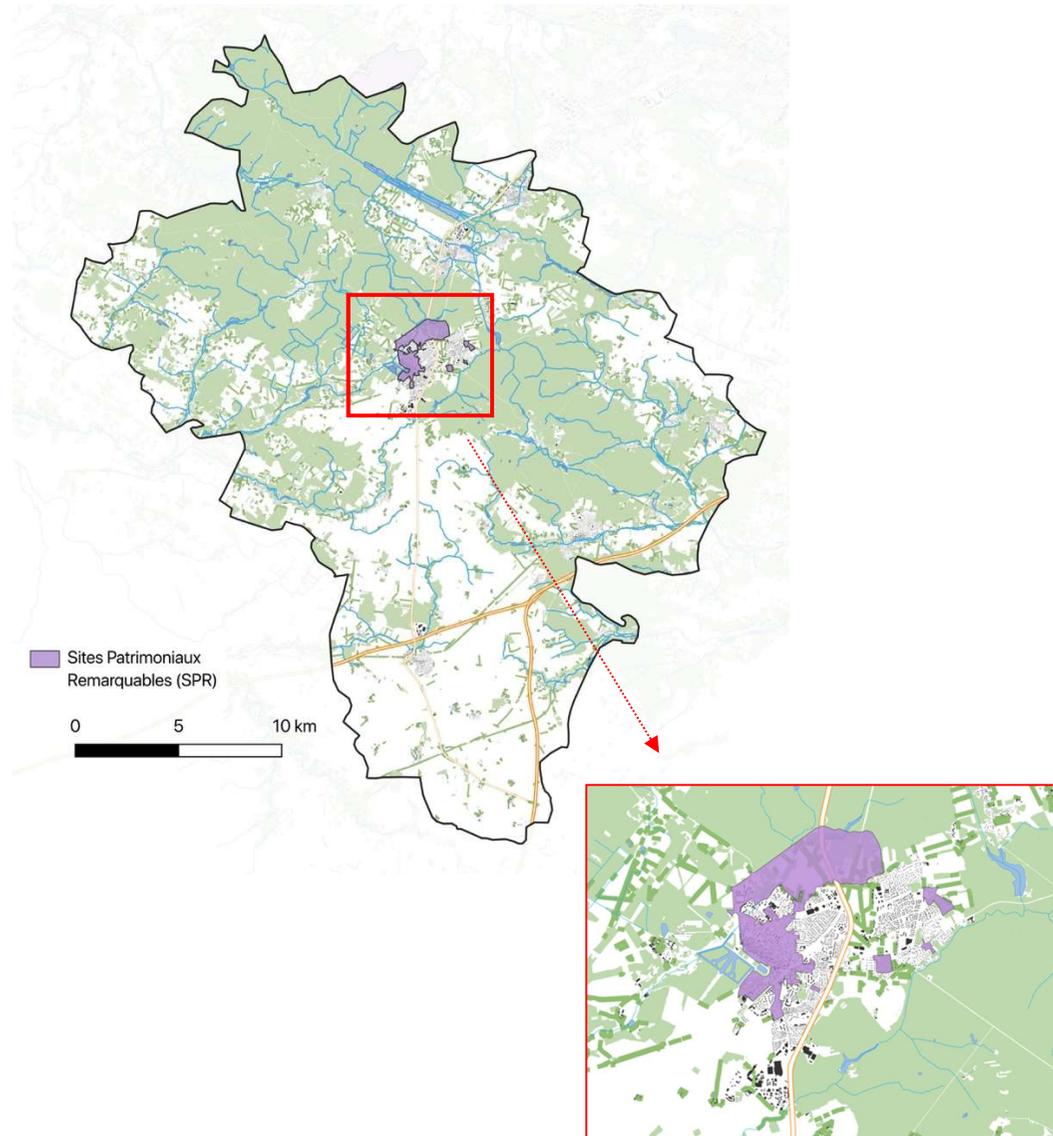
Le tableau des sites est présenté ci-après.

Les sites classés et inscrits sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

| Site | Communes | Superficie (ha) | Date |
|---|--|-----------------|------------------|
| Sites classés | | | |
| Berges de l'étang de la Tour | Vieille-Église-en-Yvelines | 50,8 | 23 novembre 1936 |
| Château et parc | La Celle-les-Bordes | 2,74 | 12 janvier 1966 |
| Domaine d'Esclimont | Prunay-en-Yvelines | 108,03 | 23 décembre 1965 |
| Partie du parc de Rambouillet | Rambouillet | 142,11 | 4 mai 1942 |
| Plan d'eau de l'étang de la Tour | Vieille-Église-en-Yvelines | 16,46 | 18 février 1937 |
| Cinq étangs et leurs abords | Les Bréviaires, Le Perray-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines | 707,88 | 16 janvier 1978 |
| Vallée de Chevreuse | Auffargis, Cernay-la-Ville, Les Essarts-le-Roi | 3871,89 | 7 juillet 1980 |
| Parc du château de Sauvage | Émancé, Orphin | 58,31 | 15 janvier 1982 |
| Domaine de Voisins | Gazeran, Saint-Hilarion | 108,77 | 13 décembre 1983 |
| Vallée de la Guesle, abbaye des Moulineaux | Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux | 684,23 | 4 décembre 1986 |
| Vallée de l'Aulne | Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Rochefort-en-Yvelines | 2 812, 56 | 26 avril 1995 |

| Site | Communes | Superficie (ha) | Date |
|---|---|-----------------|------------------|
| Sites inscrits | | | |
| Vallée de Chevreuse | Auffargis, Cernay-la-Ville, Les Essarts-le-Roi | 10 390,81 | 8 novembre 1973 |
| Perspective du tapis vert de Rambouillet | Gazeran | 63,42 | 27 avril 1942 |
| Château du Plessis-Mornay et son parc | Longvilliers | 8,99 | 13 avril 1965 |
| Vallée de la Rémarde | Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp | 5 481,88 | 16 février 1972 |
| Vallée de la Guyonne | Les Bréviaires | 1 076,84 | 15 mars 1977 |
| Village de Gambaiseuil | Gambaiseuil | 12,37 | 30 mai 1979 |
| Hameau du Bouc Étourdi | Longvilliers | 108,34 | 16 mars 1981 |
| Vallée de l'Aulne | Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines | 1 629,85 | 17 mars 1981 |
| Vallée de la Rabette | Bullion, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines | 2 346,43 | 5 septembre 1989 |

Sites Patrimoniaux Remarquables sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires
(source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)



Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

« Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) correspondent :

- à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés » (source Cerema).

Le territoire du SCoT compte 1 SPR ceux de Rambouillet, ce qui implique donc des enjeux de protection du patrimoine.

Créée en 1996, la ZPAUP de Rambouillet a été révisée et transformée en AVAP en 2014. Suite à la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, publiée le 8 juillet au Journal officiel de la République française, l'AVAP de Rambouillet a été transformée en Site patrimonial remarquable (SPR).

Ville d'art et d'histoire (source : Rambouillet Territoires office de tourisme, Château de Rambouillet)

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Ville d'art et d'histoire

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.



1. Le château,
XIV^e-XIX^e siècle
© M. Bourguelle

2. Vue de Rambouillet
depuis la plaine de
Grenovilliers.
© M. Bourguelle

3. Le pavillon occidental
du palais du roi de Rome
côté cour, détail du décor
du vestibule à l'italienne,
1813. Auguste Famin,
architecte.
© F. Delauney



RAMBOUILLET

RAMBOUILLET VILLE ROYALE, IMPÉRIALE ET PRÉSIDENTIELLE A ÉTÉ LABELISÉE EN 2006, enrichissant ainsi le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire d'un prestigieux patrimoine allant du XVIII^e au XX^e siècle.

UN FIEF DE LA FAMILLE DE TOULOUSE-PENTHIÈVRE

Ancien relais de poste à mi-chemin entre Paris et Chartres, Rambouillet se situe à 50 km de la capitale, la distance parcourue jadis par un cavalier en une journée. Née au Moyen Âge, elle atteint son apogée au XVIII^e siècle sous l'impulsion du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et M^{me} de Montespan qui y mène une active politique de mise en valeur des terres, poursuivie par son fils le duc de Penthièvre.

À la fin du XIX^e siècle, la ville devient un lieu de villégiature fréquenté par la bonne société et les présidents de la République. Rambouillet se dote alors d'équipements publics dignes de son rang, dont l'hôtel des postes, construit en 1937.

Cette « terre prodigieuse », un temps possédée par Louis XVI, reste malgré les destructions révolutionnaires le seul grand domaine d'Ancien Régime qui a conservé toutes ses composantes en activité.

UNE VILLE À LA CAMPAGNE

À l'orée de la Beauce, Rambouillet, principale agglomération du sud des Yvelines bénéficie d'une image de ville à la campagne. Elle jouit en effet de la protection d'une double couronne, forestière et agricole ; les trois quart de la

superficie communale sont des espaces non bâtis. L'omniprésence de la forêt et de la chasse, et l'existence de la voie Paris-Chartres, ont fait l'histoire et le patrimoine de Rambouillet : auberges du XVIII^e siècle, résidences de villégiature et châteaux de chasseur en lisière de forêt.



Service municipal du Patrimoine
patrimoine@rambouillet.fr
www.rambouillet.fr

Office de tourisme Rambouillet Territoires
Place de la Libération
78120 Rambouillet
01 34 83 21 21

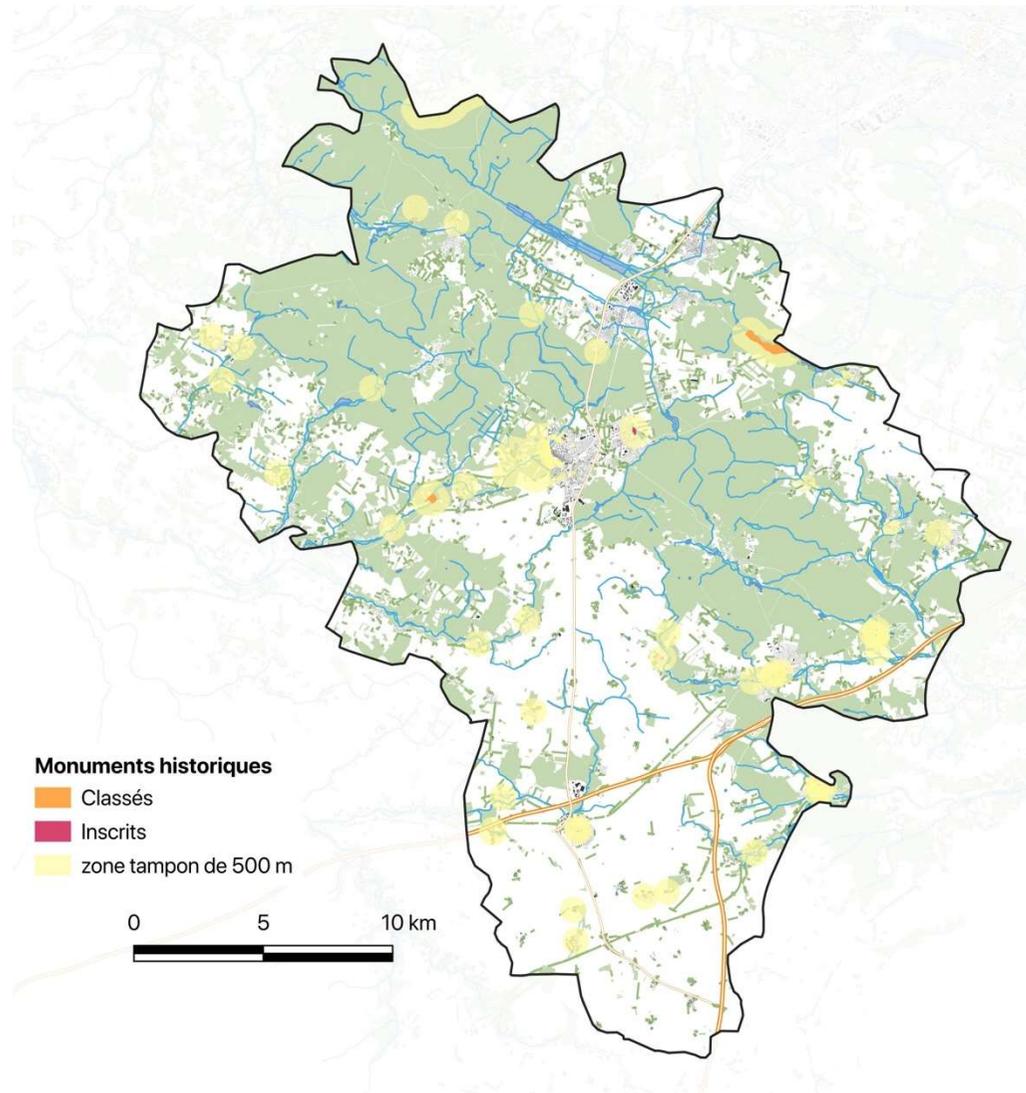
contact@rambouillet-tourisme.fr
www.rambouillet-tourisme.fr

Se rendre à Rambouillet

En transport en commun : TER, direction Chartres, 35 minutes de Paris depuis la gare Montparnasse.
Par la route : à 54 km de Paris par la porte de Saint-Cloud, autoroute A13, puis A12 direction Saint-Quentin - Rambouillet, puis RN10

12

Monuments historiques (source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)



Les monuments historiques

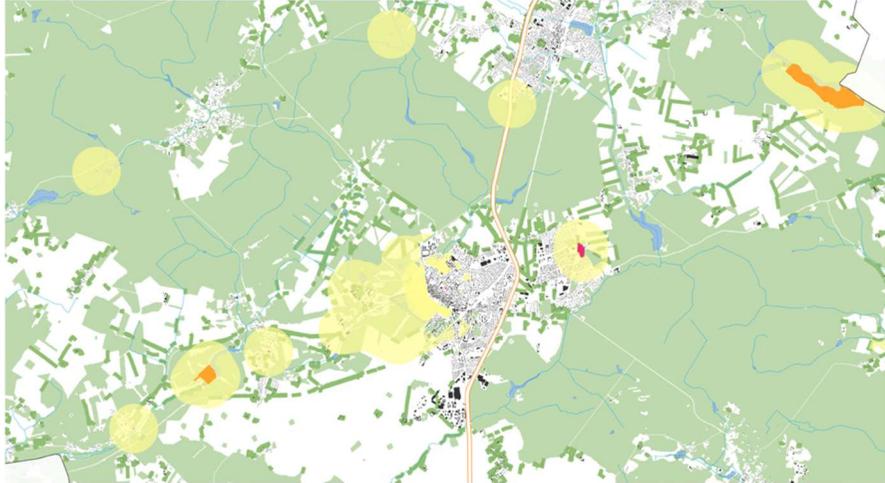
Les monuments historiques, classés ou inscrits, sont des immeubles ou parties d'immeubles qui ont obtenu un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leur intérêt historique ou artistique. Ce statut entraîne plusieurs types d'obligations vis-à-vis de ce patrimoine (encadrement des travaux et effets mobiliers attachés notamment). Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ; cette protection constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires recense 55 monuments historiques, dont 14 sites classés dans 8 communes et 41 sites inscrits dans 26 communes. La majorité des monuments historiques sont des monuments religieux (églises, chapelles...), des châteaux et des habitations.

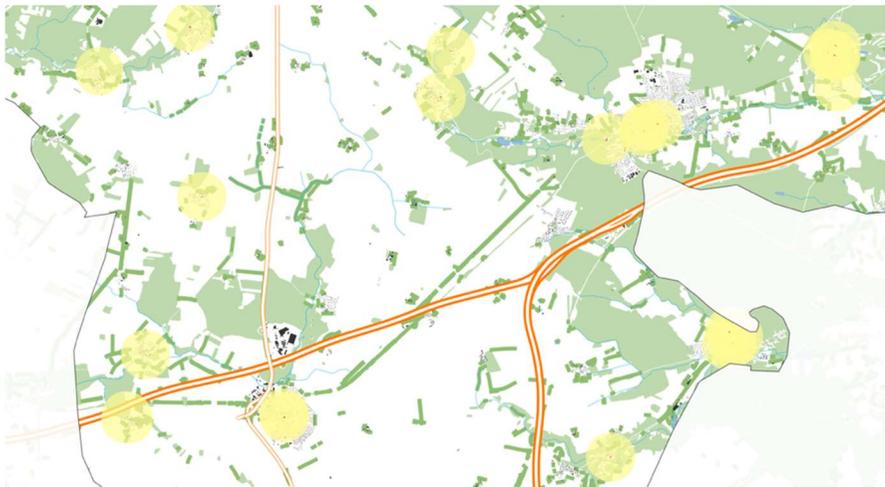
Certains de ces monuments, notamment des églises, sont peu mis en valeur : absence d'éclairage, stationnement sur la place des églises, peu de traitement qualitatif des abords, absence de panneaux d'information etc. Ces monuments contribuent pourtant à l'attractivité touristique du territoire, d'où l'enjeu de valorisation et de desserte par les itinéraires doux.

Le territoire du SCoT regroupe également un grand nombre de monuments classés et inscrits aux monuments historiques. Ces immeubles sont protégés par un classement ou une inscription au titre des monuments historiques, qui correspondent à différents niveaux de protection. Ils génèrent un périmètre de protection de 500 mètres dans lequel, en cas de co-visibilité, tous les travaux projetés sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Auffargis, Les Bréviaires, Gazeran, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Saint-Hilarion



La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Ablis, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp



Ces dispositions sont concentrées dans les Articles L621-1 à L621-42 du Code du Patrimoine).

Les monuments historiques en eux-mêmes, ainsi que les périmètres de protection de 500 mètres qu'ils engendrent, impliquent des enjeux de protections relatifs à leur intérêt de différentes natures. Il s'agit notamment de réglementer les travaux aux impacts directs (sur le monument en lui-même) et indirects (dans leurs abords), afin de les protéger, conserver et de mettre en valeur ce patrimoine historique et/ou culturel.

La protection au titre des abords des monuments historiques a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi, ces abords, soit un périmètre de 500 mètres autours des monuments historiques, sont réglementés car ils forment avec ce dernier un ensemble cohérent et/ou sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

C'est pourquoi, en cas de travaux (destruction, déplacement, restauration, réparation, modification), ces espaces dépendent :

- Pour les immeubles classés, d'une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région ;
- Pour les immeubles inscrits, d'une autorisation d'urbanisme ;
- Pour leurs abords, d'une autorisation d'urbanisme sous certaines conditions.

Monuments historiques (source : Ministère de la Culture)

| Monument historique | Categorie | Date protection | Statut de propriété | Commune |
|---|--|--|---|---------------------------|
| Domaine de l'ancienne abbaye des Vaux de Cernay | architecture religieuse | classement le 04/01/1994 | privé | Cernay-la-Ville |
| Domaine national de Rambouillet | architecture domestique | inscription le 29/08/1977 ; classement le 30/11/2010 | État ministère autre que ministère de la Culture ; État ministère de la Culture | Rambouillet |
| Pavillon du Roi de Rome | architecture domestique | classement le 03/02/1995 ; classement le 13/05/2016 ; classement d'office le 07/02/2022 | commune ; personne privée physique | Rambouillet |
| Bornes délimitant le domaine de chasse royal et la seigneurie de la Mormaire | édicule | inscription le 14/03/2023 ; inscription le 06/03/1950 | État ministère autre que ministère de la Culture | Gambaiseuil |
| Monument en forme d'obélisque | architecture funéraire - commémorative - votive | inscription le 17/02/1950 | privé | Boinville-le-Gaillard |
| Croix de Saint-Jacques | architecture religieuse | inscription le 15/05/1952 | commune | Perray-en-Yvelines |
| Abbaye (ancienne) | architecture religieuse | inscription le 07/12/1925 | privé | Ablis |
| Fontaine de Sainte-Mesme | architecture de jardin | classement le 17/09/1952 | commune | Sainte-Mesme |
| Immeuble | architecture domestique | inscription le 06/11/1929 | personne privée physique | Saint-Arnoult-en-Yvelines |
| Eglise Saint-Jean-Baptiste | architecture religieuse | inscription le 13/04/1933 | commune | Saint-Léger-en-Yvelines |
| Pavillon du Roi de Rome Pavillon du Verger | architecture domestique | classement le 13/05/2016 | commune | Rambouillet |
| Ferme de Gauvilliers | architecture agricole | inscription le 26/09/1969 | privé | Orsonville |
| Site des Moulineaux | architecture religieuse | inscription le 18/07/2014 | public | Poigny-la-Forêt |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 17/02/1950 | commune | Longvilliers |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 29/10/1968 | commune | Orphin |
| Pavillon du Roi de Rome Pavillon oriental | architecture domestique | classement d'office le 07/02/2022 | personne privée physique | Rambouillet |
| Pavillon du Roi de Rome Pavillon occidental | architecture domestique | classement le 03/02/1995 | commune | Rambouillet |
| Borne armoriée | génie civil | inscription le 26/03/1936 | commune | Bréviaires |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 13/04/1933 | commune | Saint-Hilarion |
| Manoir de Sainte-Mesme | architecture domestique | inscription le 22/11/1985 | privé | Sainte-Mesme |
| Chapelle funéraire de la famille Heriot | architecture funéraire - commémorative - votive | classement le 22/09/1987 | commune | Boissière-École |
| Bailliage (ancien) | architecture judiciaire - pénitentiaire - de police | inscription le 19/10/1965 | commune | Rochefort-en-Yvelines |
| Eglise Notre-Dame de l'Assomption | architecture religieuse | inscription le 17/02/1950 | commune | Boinville-le-Gaillard |

| | | | | |
|--|---|---|--------------------------------|------------------------------|
| Immeuble | architecture domestique | inscription le 19/08/1975 | copropriété | Saint-Arnoult-en-Yvelines |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 19/10/1965 | commune | Gazeran |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 29/08/2018 | commune | Rochefort-en-Yvelines |
| Château de Pinceloup | architecture domestique | inscription le 27/12/2005 | commune | Sonchamp |
| Église Saint-Pierre-Saint-Paul | architecture religieuse | inscription le 17/02/1950 | | Ablis |
| Eglise Saint-Denis | architecture religieuse | inscription le 31/05/1939 | commune | Orsonville |
| Eglise Saint-Rémy | architecture religieuse | inscription le 12/04/1972 | commune | Mittainville |
| Eglise Saint-Brice | architecture religieuse | inscription le 20/06/1928 | commune | Cernay-la-Ville |
| Château | architecture domestique | inscription le 04/12/1985 ; classement le 22/09/1987 | région ; [reprise] | Boissière-École |
| Eglise Saint-Germain l'Auxerrois | architecture religieuse | inscription le 06/03/1950 | commune | Hermeray |
| Eglise | architecture religieuse | classement le 24/06/1983 | commune | Prunay-en-Yvelines |
| Eglise de Craches | architecture religieuse | inscription le 01/02/1978 | commune | Prunay-en-Yvelines |
| Eglise Saint-Germain de Paris | architecture religieuse | inscription le 23/07/1981 | commune | Celle-les-Bordes |
| Eglise | architecture religieuse | inscription le 22/01/1986 | commune | Sainte-Mesme |
| Hôtel des Postes | architecture de l'administration ou de la vie publique | inscription le 26/04/1999 | autre personne publique | Rambouillet |
| Hôtel de Ville | architecture de l'administration ou de la vie publique | inscription le 29/11/1965 | commune | Rambouillet |
| Eglise Saint-Vincent et Saint-Sébastien | architecture religieuse | inscription le 13/07/1962 | commune | Bullion |
| Château | architecture domestique | inscription le 07/10/1931 | copropriété | Rochefort-en-Yvelines |
| Moulin de Villeneuve | architecture domestique | inscription le 15/02/2017 | établissement public de l'État | Saint-Arnoult-en-Yvelines |
| Eglise et prieuré Saint-Pierre-Saint-Paul | architecture religieuse | inscription le 25/05/1977 | commune | Saint-Martin-de-Bréthencourt |
| Maison forte de Gourville | architecture domestique | inscription le 07/12/1972 | société privée | Prunay-en-Yvelines |
| Eglise Saint-Georges | architecture religieuse | inscription le 21/12/1984 | commune | Sonchamp |
| Eglise Saint-Eutrope | architecture religieuse | inscription le 08/06/2001 | commune | Orcemont |
| Pavillon de Toulouse | architecture domestique | inscription le 18/03/1980 | copropriété | Rambouillet |
| Dolmen dit Pierre Ardroue | architecture funéraire - commémorative - votive | classement le 23/05/1906 | commune | Saint-Léger-en-Yvelines |
| Château | architecture domestique | inscription le 08/04/2010 | privé | Bonnelles |
| Eglise Saint-Nicolas | architecture religieuse | classement le 05/07/1993 | commune | Saint-Arnoult-en-Yvelines |
| Eglise Saint-Lubin et Saint-Jean-Baptiste | architecture religieuse | inscription le 18/07/2003 | commune | Rambouillet |
| Château | architecture domestique | inscription le 01/08/1966 | privé | Celle-les-Bordes |
| Château de Sainte-Mesme | architecture domestique | inscription le 27/07/1987 ; classement le 27/07/1987 | privé | Sainte-Mesme |
| Villa Clairbois | architecture domestique | inscription le 23/04/2018 | personne privée physique | Rambouillet |
| Château de Voisins | architecture domestique | classement le 30/12/1983 | privé | Saint-Hilarion |

Photo prise le 28/01/24 à Rambouillet



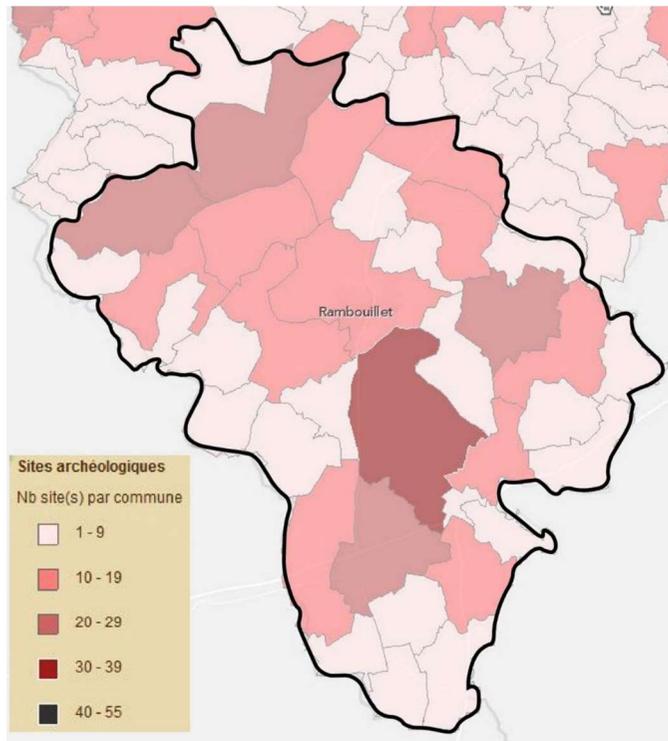
Le château de Rambouillet

Le Château de Rambouillet et son domaine illustrent l'harmonie entre l'homme et la nature au fil des siècles. Le parc, avec ses bois, ses prairies, ses étangs, et ses canaux, offre une diversité écologique précieuse qui témoigne de l'évolution des pratiques paysagères depuis la Renaissance.

Le paysage naturel du domaine a été soigneusement modelé pour créer un équilibre entre des espaces organisés – typiques des jardins à la française – et des zones plus libres, inspirées des parcs à l'anglaise, favorisant ainsi la biodiversité locale. La préservation de ces éléments naturels est essentielle pour le SCoT, qui vise à renforcer les continuités écologiques et à intégrer ces paysages dans le maillage vert du territoire.

La combinaison de paysage naturel et de patrimoine historique au Château de Rambouillet constitue un atout majeur pour le territoire couvert par le SCoT. Il s'agit d'un exemple de coexistence harmonieuse entre la préservation du patrimoine et le développement durable, où la beauté des paysages naturels et l'héritage culturel sont mis en avant.

Recensement des sites archéologiques sur le territoire du SCoT (source : service archéologique départemental des Yvelines, EPI Yvelines, Hauts-de-Seine)



Les sites et vestiges archéologiques

Le service archéologique départemental des Yvelines établit un recensement des sites archéologiques potentiels. Sur le territoire du SCoT ceux-ci sont assez nombreux.

Les communes suivantes sont particulièrement concernées (plus de 20 sites par commune) :

- Sonchamps
- Ablis
- La Boissière Ecole
- Poigny La Forêt
- Saint-Leger en Yvelines
- La Celle-les-Bordes

L'atelier de poteries de La Boissière-École

Dès 1977, des membres d'une association locale (CRARM basée à Epône) et un archéologue du Service archéologique des Yvelines avaient identifié la présence d'un site antique au lieu-dit des Noues, grâce aux nombreux tessons de poteries retrouvés à la surface d'un champs, par les labours.

Dans les années 85, des prospections au sol, aériennes et électriques ont permis de préciser la nature des vestiges et leur intérêt.

Devant l'excellente conservation du site, le service archéologique des Yvelines a obtenu une autorisation de l'Etat pour porter un Programme de recherche, entre 1989 et 1991. Il s'agissait alors de la première fouille intégrale d'un centre de production de céramiques d'époque gallo-romaine, avec toutes ses composantes (du travail de l'argile, jusqu'à la cuisson en passant par l'habitat de l'artisan).

SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le territoire du SCoT de Sud-Yvelines se distingue par trois grandes unités paysagères, chacune possédant des qualités spécifiques et des dynamiques écologiques uniques. Au nord, le massif forestier de Rambouillet est une vaste zone boisée ancienne, riche en spécificités écologiques et patrimoniales. Protégé par des dispositifs nationaux et européens, ce massif représente un secteur majeur de biodiversité dont la densité forestière et la composition varient localement. Au sud, le paysage agricole de la Petite Beauce se caractérise par de vastes étendues cultivées qui s'étendent jusque dans le département des Yvelines, marquées par une uniformité agraire interrompue seulement par un réseau hydrographique de vallées secondaires et le Val de l'Orge. La disparition des haies bocagères et la présence de perspectives lointaines, arrêtées par des bois ou des bourgs anciens, marquent ce paysage. Enfin, les espaces mixtes de haute vallée, en bordure de la forêt de Rambouillet, servent de zone de transition et sont importants pour la cohérence écologique et paysagère du territoire.

Le territoire du SCoT de Sud-Yvelines est également riche en patrimoine bâti, comptant 55 monuments historiques, dont 14 sites classés et 41 sites inscrits, répartis sur plusieurs communes. Ce patrimoine, composé principalement d'églises, de chapelles, de châteaux, et d'habitations anciennes, fait l'objet de protections en tant que monuments historiques. De plus, le territoire comprend 11 sites classés et 9 sites inscrits pour leur valeur paysagère, et un Site Patrimonial Remarquable à Rambouillet, soulignant l'importance des enjeux de protection du patrimoine culturel et naturel dans cette région.

| | |
|---------------|---|
| ENJEUX | Préserver l'intégrité et la cohérence des trois unités paysagères identifiées autour du massif de Rambouillet : le manteau forestier, le plateau agricole de Beauce, et les espaces de clairières et de hautes vallées. |
| | S'appuyer sur la richesse et la diversité du patrimoine bâti pour le développement touristique |
| | Maîtriser le développement des éléments fragilisant la cohérence des unités paysagères que sont les principaux axes d'infrastructures et le développement urbain |
| | Poursuivre les efforts de valorisation de l'espace public et des entrées de ville |
| | Diversifier les formes urbaines |
| | Protéger le patrimoine bâti dans chaque commune |